

L'ACTION UNIVERSITAIRE



Volume VI - No 6
Saint-Hyacinthe
FÉVRIER 1940

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée (Droit), président.
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 1er vice-président.
Docteur Denis Forest (Chirurgie dentaire), 2e vice-président.
M. Jules Labarre (Pharmacie), secrétaire.
M. Gérard Parizeau (H.E.C.), trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*

Comité de la Revue:

MM. Arthur Vallée, Jules Labarre, Jacques Perrault, René Guenette.
Rédacteur en chef: Hermas Bastien.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Théologie: MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.
Droit: Me Charles-Emile Bruchési, Me Roger Brossard, Jacques Perrault.
Médecine: Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.
Philosophie: Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.
Lettres: MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau.
Sciences: Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.
Chirurgie dentaire: Docteur Armand Fortier et Docteur Ephrem Vinet.
Pharmacie: MM. Marius Létourneau et Roger Barré.
Sciences sociales: Jean-Marie Nadeau et Me Alfred Labelle.
Agriculture: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon.
Médecine vétérinaire: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle.
Illes E. Commerciales: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.
Optométrie: MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Henri Groulx, trésorier.

Vérificateur honoraire:
Jean Valiquette (H.E.C.)

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 15 mai 1939

Président: M. C.-O. MONAT

Secrétaire: M. LEON LORRAIN

Vice-Président: M. RENE MORIN

Trésorier: M. JEAN VALIQUETTE

Membres du Conseil

ERNEST CHARRON
AIME COUSINEAU
EUDORE DUBEAU

J.-EDOUARD LABELLE
HENRY LAUREYS
DONATIEN MARION

GERARD PARIZEAU
GEORGES PELLETIER
JEAN SAUCIER

ERNEST TETREAU
ARTHUR VALLEE

Conseillers adjoints

MM. J. BARCELO, A. DUPERRON, DOMINIQUE PELLETIER, J.-H. RIVARD, L.-C. SIMARD.

Personnel des Comités

Régie interne

MM. E. CHARRON, A. COUSINEAU, E. DUBEAU,
J.-E. LABELLE, LEON LORRAIN, C.-O. MONAT,
R. MORIN, G. PARIZEAU, G. PELLETIER,
J. VALIQUETTE, A. VALLEE.

Dîners-causerie

MM. G. PELLETIER, A. PERRAULT, E. TETREAU,
A. VALLEE.

Jeux

MM. E. LANGLOIS, Y. LAURIER, D. MARION,
JEAN SAUCIER, L.-C. SIMARD,
J.-A. VIDAL.

Bibliothèque

MM. A. BAILEY, J. FICHET, J.-U. GARIEPY,
J.-L. LACASSE.

Recrutement

MM. J. BARCELO, A. COUSINEAU, E. DUBEAU, J.-L. LACASSE, D. MARION, G. PARIZEAU, D. PELLETIER,
J.-H. RIVARD.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. LOUIS TROTTIER.

LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(Fondé en 1924)

Président: M. EUDORE DUBEAU

Membres du Conseil:

Trésorier: M. AIME COUSINEAU

MM. ARMAND DUPUIS

ALPHONSE FERRON

Secrétaire: M. GEORGES PELLETIER

Vérificateur: M. LUCIEN FAVREAU

Le Fonds des Anciens

MEMBRES FONDATEURS (100 DOLLARS OU PLUS)

Sa Grandeur Monseigneur
GEORGES GAUTHIER
BARIL, Docteur Georges
CASGRAIN &
CHARBONNEAU
DANDURAND, l'hon. R.
DECARY, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe
*DUBE, Docteur J.-E.
DUBEAU, Docteur Eud.
*FRIGON, Augustin
GAGNON, Paul
GAUDREAU, Dr Stanislas
GOUIN, Léon Mercier
GROULX, M. Henri

LALLEMAND, M. Jean
*LANCTOT, M. Henri
LANGEVIN, Dr Stephen
LEFEBVRE, Olivier
LEVEILLE, Arthur
MARION, Dr Donatien
MASSON, Dr Damien
MAURAUULT, Olivier
NADEAU, M. Hervé
PIETTE, Mgr J.-V.
*ST-JACQUES, Dr Eugène
*THEBAUD, Docteur Jules
UNION MEDICALE DU
CANADA
VALLEE, M. Arthur

MEMBRES DONATEURS (DE 5 À 100 DOLLARS EXC.)

Sa Grandeur Monseigneur
A.-E. DESCHAMPS
AMOS, Arthur
BARIBEAU, Docteur C.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.
BECOTTE, Docteur H.
BEGIN, Docteur Philippe
BELHUMEUR, Dr Géd.
BOHEMIER, Dr P.-S.
BOURBEAU, Roméo
BOURGEOIS, Dr B.
BRAULT, Docteur Jules
BRUCHESI, Jean
BRUNAUULT, S. E. Mgr H.
BUISSON, Arthur
CHAMPAGNE, Dr J.-A.
CHARBONNEAU, J.-N.
CHARTIER, Chanonie E.
CHAUSSE, Fernand
CHOUVON, Docteur E.-J.
DAVID, Athanase
LOUVIGNY, de Montigny
de MONTIGNY, Roland
DEROME, Jules
DESY, Anatole
DUBE, Docteur Edmond
DUMOUCHEL, Antoine
DUPUIS, Armand
ECOLE SUP. DE MUSIQUE
FERLAND, C.-F.
FERRON, Docteur Alph.

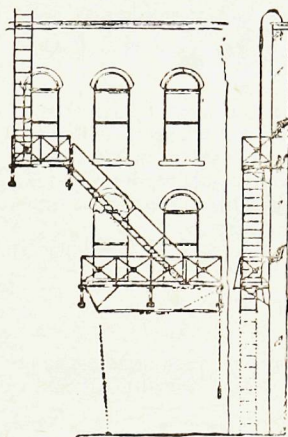
FONTAINE, T.-A.
FORGET, Son Exc. Mgr A.
GAGNE, Docteur J.-Emm.
GAREAU, Alexandre
GINGRAS, Abbé J.-Bernard
FISCH, Dr Herm.
JARRY, Docteur J.-A.
LABARRE, J.-P.
LADOUCEUR, Dr Léo
LAFERRIERE, René
LANCTOT, Jean
LANCTOT, J.-Philippe
LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
LASALLE, Dr Bernard
LAURENT, Docteur E.-E.
LEONARD, Dr D.
MAYRAND, Léon
MALLETTE, Mme Marie
MIRON, Numus
PARIZEAU, Docteur T.
PERRIER, Hector
PRINCE, Dr J.-B.
ROY, F.-X.
SAMSON, J. Ed.
SAINT-DENIS, Dr J.-A.
SAINT-JACQUES, Jean
SMITH, Alexander
SMITH, Dr C.-G.
TRUDEAU, Dr Raphaël
VEZINA, François

Prière d'adresser toute souscription au trésorier,
GERARD PARIZEAU, 515 est, du Sherbrooke, Montréal

Vulcan Steel Architectural Const. Limitée

C. MAUBORGNE, Propriétaire

MANUFACTURE DE FER ORNEMENTAL, BRONZE, ALUMINIUM, ETC.



SPECIALITE

Escaliers de Sauvetage,
détail fait gratuitement
sur demande.

ESCALIERS INTÉRIEURS ET BALUSTRADES DE TOUS GENRES

MARQUISES, VÉRANDAS, CLÔTURES EN FER, ETC.

*Tous ces travaux sont exécutés d'après les plans
des architectes, ou d'après nos propres plans.*

Maison strictement canadienne-française dont
tous les employés sont catholiques.

11245 VICTORIA

MONTRÉAL-EST

Tél. CLairval 3838

L'ACTION UNIVERSITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DIPLÔMÉS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

Le nouveau Surintendant de l'Instruction Publique	5
<i>René Guenette</i>	
Le latin, ses origines, son évolution.....	6
<i>Alfred Ernout</i>	
Le grand siècle scientifique	9
<i>Léon Lortie</i>	
Des stipulations de non-responsabilité.....	13
<i>Jacques Perrault</i>	
Chez les Anciens	16
La Vie Universitaire au Canada.....	17
Ce que les Anciens écrivent.....	20
Quelques livres	22

Rédaction

515, est, rue Sherbrooke
Tél. Pl. 4812
MONTREAL

Impression et expédition

"Le Courrier de Saint-Hyacinthe"
SAINT-HYACINTHE

Abonnement: Au Canada.....\$1.00
A l'étranger..... 1.50

Paraît chaque mois, sauf juillet
et août.

DIRECTEUR: HERMAS BASTIEN

Secrétariat de la Province

Imbu de l'idéal qui a présidé à sa fondation, le Secrétariat de la Province ne cesse de se pencher avec sollicitude sur la génération montante. Et c'est pour l'aider à réaliser ses rêves d'avenir, pour lui faciliter l'épanouissement de ses aptitudes nombreuses et variées, qu'il a fondé les Ecoles d'Arts et Métiers, les Ecoles des Beaux-Arts, l'Ecole Polytechnique, et les autres institutions où les jeunes Canadiens français peuvent puiser la science qui assure aux individus une existence enviable, et à la société les compétences dont elle a un si pressant besoin.

HONORABLE HENRI GROULX
MINISTRE

JEAN BRUCHÉSI
sous-ministre

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THEOLOGIE — DROIT — MEDECINE — PHILOSOPHIE
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ECONOMIQUES
ET POLITIQUES — GENIE CIVIL — AGRICULTURE
MEDECINE VETERINAIRE — COMMERCE —
OPTOMETRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —
ENSEIGNEMENT MODERNE — PEDAGOGIE — MUSIQUE
— DESSIN — ART MENAGER — TOURISME —
ELOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES
GARDES-MALADES — HYGIENE SOCIALE APPLIQUEE.



Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1265, rue Saint-Denis

Montréal

Le nouveau Surintendant de l'Instruction Publique

par RENÉ GUENETTE



La carrière de l'homme éminent qu'est monsieur Victor Doré ne pouvait recevoir une consécration plus éclatante. Depuis la démission de monsieur Delâge, le nom de monsieur Doré était dans toutes les bouches. Non pas que le monde de l'enseignement n'eût pas pu présenter au choix du Gouvernement d'autres hommes qui eussent, eux aussi, bien servi les intérêts de l'Instruction publique de notre province. En fait, l'autorité ne pouvait jeter les yeux sur un homme plus complet, en choisir un qui réunît tout à la fois tant de dons et tous d'une rare qualité. Un homme comme monsieur le Surintendant éprouvera toujours une certaine gêne à s'entendre dire les choses élogieuses que pensent sur son compte tous ceux qui sont venus à son contact. Mais il y a des appréciations que, par exemple, ses collaborateurs d'hier, ne peuvent plus taire et dont, révérence gardée, il n'est plus en son pouvoir d'empêcher le témoignage.

* * *

Educateur dans le sens le plus riche du mot, administrateur averti, homme de culture et homme d'œuvres, gentilhomme et diplomate, orateur disert et fin, catholique sans ostentation, patriote sans tapage, personnalité, en un mot, remarquable et dont notre groupe ethnique offre peu d'exemples, monsieur Doré, disions-nous, est un homme complet. Et il accède, comme tout naturellement, à la présidence du Conseil de l'Instruction publique, où, par ailleurs, il a déjà réussi à se ménager la précieuse et confiante amitié des évêques en même temps que l'admiration de ses collègues laïques. Avantage qui n'est pas mince, quand, à la réflexion, on se rend compte que cette nomination arrive à une heure grave de notre destin religieux et national, alors qu'en plus d'un milieu s'agite et se débat la très importante question de l'enseignement primaire.

* * *

Si sincère que soit la joie de la grande famille scolaire de Montréal à l'annonce du nouvel honneur qui échoit à monsieur Doré, elle ne laisse pas moins place à une profonde mélancolie. Dans cette redoutable loterie qu'est la vie des peuples aussi bien que celle des individus, la province de Québec gagne un homme d'une inestimable valeur. Et nous nous en réjouissons pour le Québec. Toutefois, pourrait-on blâmer Montréal d'éprouver toute la perte qu'elle fait? Pendant de nombreuses années, le nouveau Surintendant fut intimement lié à la

vie de nos écoles. Il a vu leur nombre s'accroître, leur personnel augmenter, leur enseignement s'améliorer. Ayant épousé leur idéal, il a aussi souffert de leurs entraves, de leurs difficultés. Il s'était en quelque sorte identifié avec notre école primaire, avec tous et chacun de ses problèmes. Il manquera sûrement à Montréal.

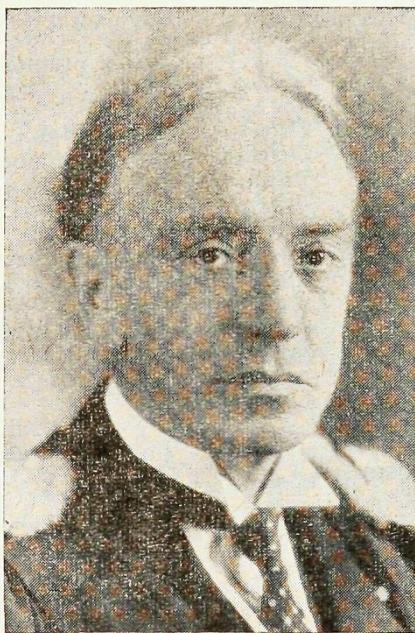
Il nous manquera aussi, à nous, ses collaborateurs immédiats, qui avons été heureux de servir sous ses ordres, parce que le commandement de monsieur Doré était humain, "honnête", ainsi que Bossuet se plaisait à le dire du grand Condé. Car si monsieur le Surintendant a un noble esprit, il a surtout un grand cœur.

Ses relations avec certains hommes remarquables de chez nous, et, par le voyage et la lecture, le commerce avec des hommes d'autres pays et d'autres âges, lui ont donné une vive intelligence de ses contemporains. Et ceux-là, quand il leur arrivait de se tromper, la bonté native de monsieur Doré l'inclinait, dans la majorité des cas, à les plaindre plutôt qu'à les blâmer. Aussi s'employait-il à tirer de tous le meilleur parti, non pas pour son avantage personnel, mais dans l'intérêt d'une cause qu'il avait appris à aimer au contact de son vénéré père, qu'il choisira, une fois devenu jeune homme, qu'il servira enfin toute sa vie: la plus noble de toutes les causes et la plus nécessaire — les événements le démontrent tous les jours — celle de l'éducation du peuple.

Et, en notre perte, voilà toute la raison de notre consolation. Car monsieur Doré ne dit pas adieu à l'enseignement primaire. Au contraire, il va, sur un

plus vaste théâtre, continuer de travailler pour l'éducation. On comprendra sans peine que ses collaborateurs, depuis les dévoués instituteurs de nos écoles jusqu'aux chefs de service les plus élevés, l'accompagnent, dans sa nouvelle carrière, de leurs vœux les plus fervents. S'intéressant à ses efforts, communiant à ses ambitions, applaudissant à ses succès, ils lui offrent d'avance leur bonne volonté à mettre en pratique les directions générales qu'il croira devoir leur imposer pour que l'école primaire prenne chez nous un nouvel essor et fasse de grands progrès. De nos excellentes dispositions, que monsieur le Surintendant agréé dès aujourd'hui la solennelle assurance, avec nos vœux que Dieu ménage sa santé et continue de veiller sur sa chère famille!

René GUENETTE



VICTOR DORÉ

LE LATIN

Ses origines - Son évolution

par ALFRED ERNOUT

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR À LA SORBONNE



C'EST un défaut commun à la plupart des grammaires que de jeter tout de suite l'élève dans l'étude des règles sans se préoccuper de décrire au moins brièvement la langue qu'elles prétendent expliquer, sans se soucier de la situer dans l'espace ou dans le temps, d'en exposer les origines, l'évolution, et, au besoin la décadence et la fin. Cette lacune, ou plutôt ce défaut, est déjà regrettable quand il s'agit de langues modernes et vivantes, qui ont derrière elles un passé qu'il est indispensable de connaître pour bien comprendre leur état présent, leur structure actuelle; il est beaucoup plus grave lorsqu'il concerne les langues anciennes. Exposés sous la forme abstraite et schématique que leur donnent les règles rigides et impérieuses de la grammaire, le grec et le latin apparaissent à beaucoup d'élèves comme des constructions arbitraires de l'esprit, tout artificielles et sans existence réelle; les "règles" grammaticales, fondées sur l'usage de certains auteurs considérés comme classiques, en dehors desquels tout n'est qu'incorrection et barbarie, n'en laissent deviner ni la liberté, ni la souplesse. Ainsi, souvent réduite à l'apprentissage de prescriptions impératives, qui ne souffrent pas de dérogation ni d'exception, qui ne comportent pas davantage d'explication, l'étude des langues anciennes est pour beaucoup de jeunes esprits un exercice sans intérêt, et par conséquent sans profit. Beaucoup d'élèves, traduisant un texte ancien, écrivent sans sourciller des absurdités qui révoltent le plus élémentaire bon sens et que jamais leur imagination ne leur suggérerait, leur raison ne tolérerait, s'il n'y avait en eux, plus ou moins distinct, mais réel, le sentiment qu'à une langue sans contact avec la réalité il est permis de faire dire les pires bêtises. Il serait bon, je crois, d'habituer les élèves à considérer que le latin n'est pas sorti tout armé du cerveau des logiciens de Port-Royal et de Lhomond, qu'il a été parlé pendant des siècles, qu'il a évolué dans un sens défini durant le cours de son existence, qu'il est intimement lié à la vie de Rome et de l'Empire romain, qu'il en a partagé la destinée et les vicissitudes, et que s'il a disparu avec lui, il a laissé des descendants directs dans les langues romaines, et qu'il a continué d'exercer une influence considérable sur le vocabulaire des autres langues de l'Europe, et notamment des langues germaniques. Beaucoup de termes de ces langues sont en effet soit des emprunts purs et simples au latin, soit des décalques fidèles du mot latin transcrit par des équivalents germaniques. Comme l'a écrit fortement A. Meillet dans son *Esquisse d'une histoire de la langue latine*, "derrière toutes les "langues de civilisation du monde moderne, on sent le "modèle latin, souvent dans des emprunts évidents, et,

"à défaut d'emprunts avoués, d'une manière également "certaine sous des transpositions où se reconnaît le mot "dèle latin: l'anglais, avec ses emprunts innombrables "aux latins et aux langues romanes, l'allemand, avec "ses emprunts encore nombreux, avec ses calques plus "nombreux encore de termes latins ou romains, sont, "sous une forme linguistique différente et sous les traits "originaux qui en résultent, des langues de civilisation "latine autant que les langues romanes elles-mêmes." On comprend donc l'importance qu'il y a à intéresser davantage l'élève à l'étude du latin, et à dépouiller cette langue du caractère irréel qu'il est trop souvent tenté de lui donner.

La première question qui se pose est celle des origines. D'où vient le latin? La question est ici plus difficile à résoudre que pour les langues romanes. Pour celles-ci l'écriture nous a conservé la langue dont elles dérivent, et leur naissance se place à des dates historiques. Les origines du latin se situent à une époque où l'écriture était ignorée, du moins dans la partie du monde dont il provient, et de la langue dont il est issu aucun monument ne nous est directement parvenu. Comme le latin présente dans sa grammaire un certain nombre de ressemblance avec le grec, et que le grec est attesté à une date beaucoup plus ancienne que le latin, que le vocabulaire latin contient un grand nombre de mots, de caractère savant ou populaire, empruntés au vocabulaire grec, comme enfin la littérature latine s'est abondamment inspirée, à toutes les époques, de la littérature grecque, que la science et la philosophie romaines ne sont le plus souvent que le reflet ou l'adaptation de la science et de la philosophie grecques, on a longtemps cru, et les Latins eux-mêmes ont partagé et répandu cette croyance, que le latin dérivait du grec. Une connaissance plus approfondie des langues parlées en Europe et dans certaines parties de l'Asie, et une étude comparative de ces idiomes ont montré que le latin n'était pas issu du grec, mais que tous les deux faisaient partie d'un vaste groupe linguistique, qu'on appelle communément aujourd'hui la famille des langues indo-européennes ou aryennes — les Allemands disent indo-germaniques, car pour eux Europe et Germanie sont synonymes — qui comprenait en Europe le celtique, l'italique, le germanique, le grec, les langues balto-slaves, en Asie, l'arménien, l'iranien, le sanskrit — plus des langues secondaires découvertes et déchiffrées récemment le "tokharien", et le hitite. A travers les différences que présentent ces langues, souvent fort éloignées l'une de l'autre dans l'espace et dans le temps, on aperçoit en effet des ressemblances de structure qui ne peu-

vent s'expliquer que par une origine commune. A quelle époque, dans quel pays, et par quel peuple était parlée cette langue mère? Il est impossible de répondre exactement à ces questions. Mais il est probable que c'était dans la partie nord-est de l'Europe, et dans le courant du troisième millénaire avant l'ère chrétienne. C'est vers cette date et de cette région que partirent, sans doute d'une manière comparable à la façon dont se produisirent les invasions que nous connaissons à date historique, des invasions ou des migrations successives de tribus, clans, ou *gentes*, qui allèrent s'établir dans les différentes régions de l'Europe et de l'Asie, imposant aux populations qu'elles rencontrèrent leurs coutumes et leur langue. C'est ainsi que des parties de ce peuple vinrent, par vagues successives, prendre possession des différentes régions de l'Italie péninsulaire, et que peu à peu se créèrent les dialectes italiques dont le latin est le plus important et le mieux connu, mais non le seul. Il ne faut pas oublier que le latin n'a été tout d'abord que la langue des habitants du Latium, et que deux autres dialectes apparentés au latin, mais tout de même fort différents de lui, l'ombrien au nord, l'osque au sud, étaient également usités, et que le latin ne s'est substitué à ces dialectes qu'à une date relativement récente, et quand l'Italie tout entière eut été soumise à Rome: le poète Ennius, qui vécut en 239-169 avant J.C., se vantait d'avoir trois coeurs, parce qu'il parlait trois langues, le grec, l'osque et le latin; et au moment de l'éruption du Vésuve qui eut lieu en l'an 79 de notre ère, l'osque était encore employé à Pompéi.

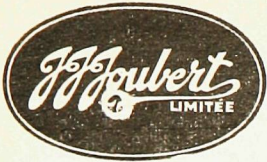
Autant que nous en pouvons juger par ce que permet de restituer la comparaison des plus anciens témoins du groupe, "l'indo-européen", pour conserver ce nom inexact mais commode, était une langue fort compliquée, au moins dans sa phonétique et dans sa morphologie. Il possédait, comme la plupart des langues attestées, les deux grandes catégories grammaticales, le verbe et le nom — avec les catégories accessoires de l'adjectif et du pronom —, mais les formes en étaient infiniment mobiles suivant la pensée que l'on voulait exprimer, et le rôle que l'on attribuait à chacun des éléments dans la phrase. Les diverses fonctions que le mot pouvait remplir s'exprimaient, du moins au singulier, par huit cas: le nominatif qui servait à désigner le sujet agissant, le vocatif qui servait à appeler, l'accusatif, cas indiquant sur qui ou sur quoi portait l'action indiquée par le verbe, le génitif, cas du complément du nom, le datif qui marquait à qui ou à quoi était destinée l'action exprimée par le verbe, l'instrumental, indiquant avec l'aide de qui ou de quoi cette action était exécutée, le locatif, qui marquait le lieu ou le temps, l'ablatif, par quoi s'exprimait l'origine, ou le point de départ. Ces huit cas du reste ne suffisaient pas à exprimer tous les aspects de la pensée, et leur sens pouvait être modifié ou précité par des particules, sortes d'adverbes, qui plus

tard devaient donner naissance aux prépositions. La façon dont ces cas était marquée était loin d'être simple: il y avait des désinences, c'est-à-dire des modifications de la fin de mot, des alternances vocaliques, c'est-à-dire des transformations de la voyelle à l'intérieur du mot, et des variations de l'accent. En outre tous les noms n'avaient pas la même déclinaison: celle-ci différait suivant que le nom se terminait par une consonne ou par une voyelle, et qu'il était masculin, féminin, ou neutre. Car il y avait des genres: le genre animé qui comprenait le masculin et le féminin, et le genre inanimé qui n'était ni l'un ni l'autre, *neutrum*. Et la répartition des mots dans ces trois classes était très compliquée et délicate, et correspondait à une mentalité différente de la nôtre: sans doute en gros étaient masculins tous les êtres considérés comme mâles, féminins, tous les êtres considérés comme femelles, neutres, les choses et les objets inanimés. Mais cette distinction grossière est loin de tout expliquer: les "Indo-Européens" avaient comme beaucoup de sauvages actuels, une conception animiste de l'univers, c'est-à-dire qu'ils étaient enclins à la considérer comme peuplée de forces vivantes et agissantes, et à attribuer la vie à des objets que nous considérons comme privés d'âme et d'existence; inversement il y avait des êtres vivants auxquels ils se refusaient à reconnaître le genre animé, parce qu'ils les considéraient comme des sortes de choses, ou comme n'ayant pas de sexe: ainsi le nom du jeune enfant ou de l'esclave est neutre, comme en grec. Les grandes forces de la nature, l'eau, le feu, l'air, le ciel, la terre étaient souvent de genre animé: le ciel, masculin, était l'époux de la terre, de genre féminin, qu'il fécondait par ses pluies. Certains objets pouvaient avoir deux genres, suivant l'idée que l'on s'en faisait: ainsi le nom de l'eau est féminin en latin, *aqua*, *unda*, neutre en grec: hydôr (ûdor); pour d'autre, il y avait un mot spécial pour le genre animé, un autre pour le genre neutre: tel le nom du feu, masculin en sanskrit *agni*, en latin *ignis*, neutre en grec *pûr* (pûr), en ombrien *pir*. La conjugaison du verbe était aussi compliquée, sinon plus, que la déclinaison du nom. Il y avait des verbes thématiques, correspondant aux verbes en -ô du grec, et des verbes athématiques, qui sont les verbes en -mi. Chaque verbe comportait plusieurs thèmes: présent, aoriste, parfait; plusieurs modes: indicatif, oblatif, subjonctif, impératif; plusieurs voix: active, moyenne, passive. Il y avait des verbes radicaux, des verbes dérivés. Par contre la distinction des temps était beaucoup moins nette que de nos jours: l'indo-européen ignorait le futur, on se contentait pour exprimer l'avenir du subjonctif ou de probatif, moins affirmatif. Nom et verbe connaissaient non seulement le singulier et le pluriel, mais aussi le duel qui servait à désigner les personnes ou les choses au nombre de deux. Chaque mot de l'indo-européen portait en lui à la fois son sens fondamental exprimé

Les cotisations et les abonnements seront désormais sollicités par correspondance.

Nous espérons que tous les diplômés répondront, comme par le passé, avec sympathie et générosité à l'appel qui leur sera adressé.

LE SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION



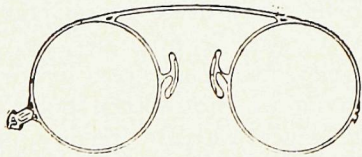
Tout laine ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère. Ainsi du LAIT... A prix égal, la qualité JOUBERT l'emporte haut la main.

Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.
Aurèle Choquette, L.S.C., C.A.
Paul Huot, C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
Plateau 9709



J. O. GIROUX

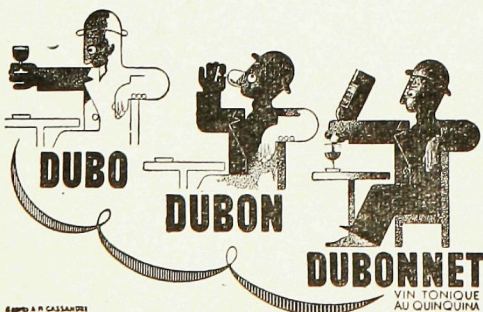
Optométriste-Opticien diplômé
Membre de l'A.E.P.O. de Paris

Assisté de MM. A. Philie, I. Rodrigue, J. Hotte. O.O.D.

Lunetteries et verres ophtalmiques

Bureaux chez

Dupuis Frères
LIMITÉE



par le radical ou la racine, et l'exposant du rôle qu'il jouait dans la phrase, il en résultait que les mots de la phrase étaient indépendants l'un de l'autre, et que l'ordre des mots y était libre: libre, ce qui ne veut pas dire irraisonné et arbitraire, comme sont trop enclins à l'imaginer nos élèves qui, en matière de syntaxe latine, tout au moins, ont une fâcheuse tendance à confondre la liberté avec l'anarchie. Naturellement aucune des langues dérivées de l'indo-européen n'a conservé intacts tous ses caractères; toutes, même les plus anciennement connues, ont plus ou moins simplifié le système, et l'on ne peut le reconstituer que par comparaison et par recoupements. Mais toutes en ont gardé des traits plus ou moins nombreux, plus ou moins nets, et même encore actuellement les plus évoluées ont conservé de ces archaïsmes inexplicables a priori: qu'on songe par exemple à la conjugaison du verbe "être" en anglais ou en français. Attesté à une date plus basse que le sanskrit des hymnes védiques ou le grec homérique, soumis depuis plus longtemps au nivellement des actions analogiques, le latin présente, dès son apparition dans les textes, un mélange curieux de traits anciens et de tendances novatrices. Dans la déclinaison, il n'a plus que six cas, et encore pas dans toutes les déclinaisons, ni à tous les nombres: au pluriel, n'en a plus que quatre, ou même trois; il a éliminé le duel. Il a bien gardé le neutre, mais comme la valeur originelle s'en est atténuée ou effacée, on constate dans la langue populaire une tendance à le confondre avec le masculin le plus souvent, quelquefois avec le féminin, et on le voit peu à peu disparaître à mesure que le latin avance dans le temps. Dans le verbe, aoriste et parfaite, subjonctif et optatif se sont confondus; par contre s'est créé un futur, simple et passé; à la grande liberté dans la formation des temps dont témoigne encore le grec ancien, tend à se créer un système plus rigide, et plus normalisé; entre le thème du présent et celui du parfait s'établit un lien étroit qu'exprime le terme de conjugaison. Les formes simples qui expriment dans un seul mot toute une série de nuances diverses de sens, sont peu à peu remplacées par des formes périphrastiques, plus claires et plus facilement reconnaissables; par exemple le comparatif du type *fortior* est éliminé par *plus* ou *magis fortis*; à côté de *amavi* se développe le type *habeo amatum*, *amor* disparaît au profit de *amatus sum*; la catégorie du "déponent" est en décadence, et s'élimine peu à peu. Par suite de diverses circonstances, et notamment de l'affaiblissement de la syllabe finale, le jeu des désinences et des alternances dans la déclinaison n'est plus toujours sensible: ceci a pour conséquence le développement des prépositions d'une part, et la tendance à établir un ordre de mot fixe qui suffit à indiquer le rôle que chacun d'eux joue dans la phrase. C'est pour des raisons semblables que se développe l'emploi des pronoms personnels sujets, et que *amo* est peu à peu renforcé par *ego*: *ego amo* vieux français: *j'aim*.

Ainsi nous voyons peu à peu se dessiner, au cours de l'évolution du latin, les traits qui caractériseront les langues romanes. Etudier la langue latine, c'est à la fois se plonger dans le passé et voir se préparer l'avenir.

A. ERNOUT

membre de l'Institut

Professeur à la Sorbonne

LE GRAND SIÈCLE

scientifique

par LÉON LORTIE



LES fêtes qui marquent le troisième centenaire de la naissance de Jean Racine ramènent l'attention sur le dix-septième siècle. Dominé par la majestueuse figure de celui qu'on appela le roi-soleil, on l'appelle couramment le grand siècle. On a accoutumé de n'en célébrer que les gloires littéraires et, quoique à un moindre degré, les grands artistes. Quant aux sciences, il n'en est presque jamais fait mention si ce n'est pour rire, avec Molière, du galimatias prétentieux des médecins de l'époque. Il faut avouer que ce n'est avoir qu'une vue bien fragmentaire d'un siècle qui fut grand en tout, peut-être plus encore par ses découvertes scientifiques fondamentales que par la renommée de ses poètes, de ses dramaturges et de ses orateurs. Mais ne voulant pas qu'on m'accuse de déformer, par une optique trop professionnelle, un ensemble à la fois si riche et si harmonieux, je me contenterai de montrer jusqu'à quel point les savants, sous le Grand Roi ont contribué à la majesté de leur siècle. On pourrait trouver dans la France seule de quoi justifier cette prétention mais c'est de partout, d'Angleterre, d'Italie, de Hollande et d'Allemagne que nous voyons venir les savants qui, s'ils ont une patrie, selon le mot de Pasteur, ont consacré leur vie à une discipline qui ne connaît pas de frontières. Tous les peuples se sont donné la main pour faire surgir presque toute d'une pièce, la science moderne et c'est en France que plusieurs d'entre eux connaîtront la célébrité.

On a dit que cette science était en opposition directe avec les façons de penser qui l'ont précédée, que l'avènement de la science expérimentale porta un coup mortel à la scolastique fondée sur l'autorité d'Aristote et sur le raisonnement déductif. Trois noms dominant le début de cette ère: Galilée, Bacon et Descartes en qui on se plaît à reconnaître les initiateurs de l'ordre nouveau, ceux qui ont combattu et renversé la physique d'Aristote et la doctrine de l'École. C'est une vue un peu simpliste. Les maîtresses oeuvres scientifiques dont nous aurons à parler sont issues des principaux courants de pensée qui ont traversé le haut Moyen-âge ainsi que des solides travaux des artisans qui ont construit les cathédrales, sans oublier les découvertes que n'avaient pas manqué de faire les commerçants et les navigateurs. Si l'on est bien forcé de reconnaître que la science des scolastiques n'est pas très reluisante, on doit par ailleurs rendre justice à ceux qui, dans les couvents, ont conservé le culte de la recherche intellectuelle désintéressée; il faut savoir gré à ceux qui ont fondé les universités d'avoir permis ainsi la dissémination des connaissances. Plusieurs des philosophes les mieux connus furent aussi des expérimentateurs de bonne volonté sinon toujours heureux. Roger Bacon, moine anglais du XIIIe siècle, voulait bannir le raisonnement inductif et ne s'en tenir

qu'à la seule expérience. Que, par ailleurs, la scolastique fût devenue vers le XVIe siècle, une doctrine intellectuellement dégénérée, jalouse de ses prérogatives, rebelle à toute nouveauté d'ordre expérimental, mais matériellement très puissante, les plus fervents adeptes de la philosophie traditionnelle vous le concéderont volontiers. C'est contre cette institution, jouissant de l'appui des pouvoirs civils et religieux, que se dresseront Galilée, François Bacon et Descartes. Les obstacles ne manqueraient pas sur leur route et si la postérité leur a donné raison, rappelons-nous que c'est le sort de toute nouvelle doctrine scientifique de n'avancer que difficilement.

Lorsque commence le XVIIe siècle, quatre noms s'imposent à notre attention. Galilée s'est fait connaître par ses travaux de mécanique et de physique tandis que Képler énonce les trois lois du mouvement des planètes.

Bien qu'il ait vécu jusqu'en 1630, François Viète, qui est sexagénaire au début du nouveau siècle, a terminé son oeuvre d'algébriste et fondé presque entièrement le calcul trigonométrique. L'algèbre des anciens était un ensemble de procédés commodes pour la résolution de problèmes particuliers au commerce. Viète lui donna ce caractère de généralité qui fit d'un art une science. Déjà avec lui on voit apparaître les rudiments de la notation littérale moderne. Il était, dit-on, d'une habileté extraordinaire et ne comptait plus les victoires remportées dans les tournois qu'on avait coutume d'instituer entre les mathématiciens du temps. Quiconque le défiait devait s'avouer d'avance vaincu. Un algébriste hollandais lui soumit un jour un problème dont il se vantait de posséder l'unique solution. Viète trouva non seulement celle-ci mais il en proposa même vingt-deux autres. L'oeuvre de Viète ne fut vulgarisée qu'après sa mort et, de ce fait, appartient bien à la période qui nous occupe.

Le quatrième précurseur est François Bacon, aussi connu sous le nom de lord Vérulam. Il est l'auteur du "*Novum Organum*" ouvrage dans lequel il demande, comme autrefois Roger Bacon, de s'en tenir à la méthode expérimentale. Mais tandis que son homonyme ne reconnaissait que la déduction comme capable de tirer de l'expérience tous les enseignements dont elle est pleine, lord Vérulam la rejette comme un procédé stérile et préconise la valeur de l'induction qui, exclusivement, permettra d'augmenter nos connaissances.

Avec le recul de ces trois cents ans on pourrait croire que les écrits de François Bacon ont exercé une influence considérable sur l'évolution des sciences au XVIIe siècle. Rien pourtant n'est moins sûr. Il est plutôt certain que l'oeuvre capitale du siècle est le "*Discours de la Méthode*" que Descartes fit imprimer en Hollande à l'été de 1637. Descartes était tout à l'opposé de Bacon. Bien

que rompant lui-même avec les procédés de l'École, il voulut d'abord fonder toute la connaissance sur la mathématique dont seuls les raisonnements sont rigoureux. A partir d'un principe on peut déduire, à condition de bien diriger sa pensée, toutes les connaissances possibles. Quant à l'expérience, elle ne peut, dans ces conditions, que confirmer le raisonnement déductif. Le dessein de Descartes était bien ambitieux. Partant du "je pense, donc je suis", il construisait sa métaphysique, puis sa mathématique et sa physique, tout un système du monde fondé sur celui de Copernic et de Galilée et enfin une morale. Apprenant la condamnation du maître italien, Descartes, qui était prudent, rentra son grand ouvrage mais se résolut à en donner un résumé en 1637. On ne lit toujours, (c'est une façon de parler) que la partie philosophique du Discours de la Méthode. Ce n'était, dans l'esprit de l'auteur, qu'une préface dans laquelle il expliquait la genèse des trois essais sur la géométrie, l'optique et les météores qui forment la matière principale de l'ouvrage. Descartes, qui n'était pas encore né lorsque Viète avait déjà terminé son oeuvre, devait porter encore beaucoup plus loin les connaissances algébriques. C'est à lui que nous devons l'essentiel de la notation et de la symbolique modernes. Descartes nous apprit à écrire $x^3 \times 2x^2 + 5x = 0$. Il reconnut l'utilité des racines négatives, formula clairement la règle des signes en discutant les équations pour les quelles il donna des méthodes générales de résolution par les coefficients indéterminés. Il pressentit, sans les comprendre, les racines imaginaires. Il faudra attendre le triangle arithmétique de Pascal et le binôme de Newton pour voir paraître quelque chose de vraiment neuf en algèbre. S'il a perfectionné une science déjà existante, l'auteur du Discours a l'honneur plus grand encore d'avoir créé presque de toutes pièces une discipline nouvelle, la géométrie analytique. Son génie mathématique était immense. Les problèmes les plus ardues ne lui demandaient que quelques heures de travail et c'est pendant qu'on imprimait les autres parties du *Discours de la Méthode* qu'il imagina et rédigea les principaux théorèmes de cette science où il concilie le continu géométrique et le discontinu de l'algèbre pour la solution d'un problème, celui de Pappus, resté sans solution générale depuis qu'Appolonius, au IIIe siècle avant Jésus-Christ l'avait posé sans pouvoir lui-même le résoudre.

L'influence des travaux de Descartes fut énorme, d'autant plus que l'émulation était grande entre lui et les autres mathématiciens de son temps. Grâce au Père Marin Mersenne, il se tenait en relation avec tous ceux qui pouvaient manier les formules et le compas. Il estimait hautement Girard Desargues, architecte de Lyon, qui sous un langage obscur, cachait les plus grands mérites ainsi que de remarquables travaux de géométrie pure et les premiers fondements de la géométrie descriptive. Pierre de Fermat, magistrat de Toulouse, fut un ardent rival de Descartes. On lui doit des travaux essentiels

sur la théorie des nombres. Par des voies différentes il parvint, lui aussi, à établir un système de géométrie analytique dont l'élégance ne le cède en rien à la solidité. Drôle d'époque où l'on voit les juges s'illustrer dans la mathématique. Avant de passer aux conséquences des découvertes de Descartes, et pour suivre aussi l'ordre chronologique, remarquons que Fermat peut s'enorgueillir, avec Blaise Pascal, d'être le fondateur du calcul des probabilités. Celui-ci est dû aux questions que posait au magistrat et à l'écrivain, un joueur, le chevalier de Méré, désirant savoir comment répartir équitablement l'enjeu d'une partie interrompue. Pascal et Fermat, chacun de son côté, arrivèrent à des résultats pratiquement identiques. De ce problème particulier naquirent des solutions dont l'usage est courant et obligatoire dans tous les calculs de la statistique, de l'assurance et de la physique moderne.

On sait que le génie mathématique de Pascal se manifesta dès sa douzième année. A l'insu de son père qui lui défendait de lire, il retrouva seul les premières propositions d'Euclide. A treize ans il composa, pour l'étonnement de Descartes, un traité des coniques. A la suite d'un accident qui lui advint au passage du pont de Neuilly, l'inventeur de la première machine à calculer décida de renoncer à toute gloire littéraire et scientifique pour se consacrer au service de Dieu dans la solitude janséniste de Port-Royal. Il sortit pourtant de sa retraite pour défier les mathématiciens de son temps et leur proposer le problème de la roulette, maintenant nommée cycloïde, ce qui consistait à évaluer géométriquement la courbe engendrée par un point situé sur une roue qui se meut sans glisser sur une ligne droite.

Par des artifices de calcul extrêmement compliqués, seul Pascal, sous le pseudonyme d'Amos Dettonville,¹ réussit à en donner une solution complète. Peu d'années après, le même résultat pouvait s'obtenir d'une façon infiniment plus simple et plus élégante, grâce à une nouvelle forme de calcul qui fut découverte indépendamment par Newton en Angleterre et par Leibniz en Allemagne, le calcul infinitésimal.

Il serait trop long d'énumérer tous les mathématiciens célèbres de l'Angleterre du XVIIe siècle. Avant de passer à Newton sur qui l'influence de Descartes fut prépondérante, qu'il suffise de mentionner que c'est à John Napier ou Néper que l'on doit la découverte des logarithmes naturels, et à William Briggs, celle des logarithmes décimaux ou vulgaires, dont la théorie et l'usage sont plus faciles que celle de leurs devanciers qu'on appelle népériens.

Donc, Isaac Newton et Gottfried Wilhelm Leibniz, tous deux nourris de la mathématique et de la physique cartésiennes, découvrirent indépendamment l'un de l'autre

¹ C'est l'anagramme de Louis de Montalte, pseudonyme sous lequel il avait publié ses "Lettres à un provincial".

Cherrier 9401

LE PETIT VITRAIL

Décoration d'intérieur

FLORIAN CAIN

Rembourreur en Général

4208, Ste-Catherine Est

MONTREAL

Tél. DO. 3721

GARAGE

GARAGE A. MAROIS

Troubles Electriques — Storage — Lavage
Duco — Soudure — Réparations
Débossage — Gazoline — Huiles — Graissage
Service de Freins

5873, Des Ecoles — Près Blvd Rosemont

ALBERT GERVAIS

Vendeur Impérial

4560 Avenue du Parc — Près Mont-Royal

Dollard 0443

L'ACTION UNIVERSITAIRE, FÉVRIER 1940
SAINT-HYACINTHE

tre, le calcul infinitésimal, évolution logique des travaux de Descartes, de Fermat et de Pascal. Cette découverte presque simultanée fut l'occasion d'une querelle retentissante, les partisans de Newton accusant le philosophe de Leipzig d'avoir plagié le savant anglais. On est maintenant assuré que Leibniz ne fut jamais coupable d'une telle infamie.

En résumé, le XVII^e siècle, avec Descartes, Fermat, Pascal, Desargues, Napier, Briggs, Newton et Leibniz, a vu naître l'algèbre moderne, la géométrie descriptive, le calcul des probabilités, la géométrie analytique, les logarithmes et le calcul infinitésimal. Racine nous en voudra-t-il de le citer ici pour nous demander :

“Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles?”

Il en fut de même en astronomie, Képler découvrant les grandes lois de la marche des planètes, Galilée exposant de façon magistrale son système du monde et, pour couronner le tout, Newton, au moyen de ses nouvelles méthodes de calcul, établissant les lois de la gravitation universelle, ce qui ne fut possible que parce que Galilée, Descartes, Pascal et Huyghens avaient auparavant fondé les lois de la mécanique et du mouvement sur des bases mathématiques.

Dans le domaine de la physique théorique et expérimentale, Descartes et Pascal sont encore au centre de presque toute l'activité du siècle. Les deux pôles de cette physique sont l'optique, où Descartes se taille une part prépondérante, et la statique des gaz et des liquides où c'est Pascal qui impose la rigueur et la clarté de ses expériences.

Ce furent des artisans hollandais qui fabriquèrent la première lunette astronomique et le premier microscope, c'est Galilée qui, le premier, fit d'importantes découvertes à l'aide de la lunette, mais c'est à Descartes que revient l'honneur d'avoir expliqué géométriquement la marche des rayons lumineux à travers les lentilles. Bien que s'appuyant sur des conceptions erronées de la lumière, Descartes n'en réussit pas moins à trouver la loi de la réfraction des rayons lumineux, phénomène qui nous frappe lorsqu'un bâton plongé obliquement dans l'eau nous apparaît brisé à l'endroit où il pénètre dans le liquide. Si la loi qu'il énonce est vraie, la démonstration qu'il en donne est fondée sur la donnée fautive que la lumière, dont il croit la propagation instantanée, se propage plus vite dans un milieu dense que dans un milieu léger. Encore ici, Fermat entre en scène et nous lui devons une démonstration rigoureuse et en bon accord avec les théories modernes. Le principe de Fermat: “La nature agit toujours par les voies les plus courtes et les plus aisées” amenait son auteur à montrer que la lumière se propage d'autant plus vite dans un milieu que celui-ci est plus léger.

Ayant trouvé les lois de la réflexion et de la réfraction, fort de ses travaux sur les sections coniques, Descartes chercha quelle était la meilleure forme à donner aux lentilles pour obtenir des grossissements inouïs. Il proposa même de fabriquer une machine, pour laquelle il dessina des plans détaillés, qui permît de polir ces lentilles. Ce fut d'ailleurs sans succès que son ami Mydorge dépensa beaucoup d'argent à cette fin. Il fut plus heureux dans l'explication géométrique de la forme de l'arc-en-ciel. Chose remarquable, c'est à ce sujet

que Descartes nous décrit une des rares expériences qu'il se soit permis de faire ou du moins de relater.

Descartes fut dépassé, en mécanique et en optique, par Christian Huyghens. Ce jeune Hollandais, fils d'un ami de Descartes, fut nourri de la physique cartésienne dont il finit par se détacher. Il vécut longtemps à Paris, pensionné de Louis XIV et familier de toutes les académies où se réunissaient les curieux de la nature. On lui doit l'étude de la double réfraction du spath d'Islande, une théorie ondulatoire de la lumière opposée à celle de l'émission soutenue par Newton, de remarquables travaux de mécanique et d'astronomie ainsi que l'invention de l'horloge à pendule.

Si la mécanique de Descartes, dans son ensemble, fut bientôt désuète, l'esprit qui l'animait, de même que deux ou trois de ses propositions, furent retenues par la postérité. De plus, l'échec de la physique cartésienne, fondée sur la déduction, a fait ressortir la nécessité de la recherche expérimentale prônée par Roger et François Bacon. Expérimentateur habile, Huyghens ne devait pas tarder à dépasser son maître Descartes.

Pascal, dans ses pensées, ne goûtait guère l'auteur du *Discours de la Méthode*, et c'est en pensant à lui qu'il rédigea le célèbre parallèle entre l'esprit de finesse et l'esprit de géométrie. Ces deux génies si dissemblables eurent d'autres occasions de s'opposer. Lorsque l'on connut en France l'expérience de l'Italien Torricelli, ce fut, dans les académies de Paris et de province, à qui la répèterait. On peut s'imaginer les discussions passionnées qui s'élevaient sur l'existence du vide. Descartes se rangeait parmi ceux qui niaient le vide tandis que Pascal tenait pour son existence. Il semble toutefois que tous les deux eurent les mêmes idées sur la pensanteur de l'air, car si Pascal constata que la colonne de mercure du baromètre était plus courte au sommet de la tour Saint-Jacques de la Boucherie qu'au niveau de la rue, si son beau-frère Périer, faisant l'ascension du Puy-de-Dôme, constata lui aussi que le mercure s'abaissait dans le tube à mesure qu'on approchait du sommet, démontrant ainsi que c'est le poids de l'air qui équilibre le poids du mercure, Descartes s'informa, dans une lettre à Mersenne, du résultat d'une semblable expérience qu'il avait proposée à Pascal. Il ressort de l'étude des textes que Pascal, à l'insu de Descartes, avait déjà commencé ces expériences lorsque Descartes les lui proposa, mais qu'il ne lui en dit rien pour la bonne raison que, lorsqu'il se rencontrèrent, nous dit la nièce de Pascal, Descartes parla tout le temps, ne cessant d'invectiver celui qui voulait être son interlocuteur. Pascal sut exploiter habilement l'expérience du baromètre pour créer entièrement une nouvelle science dans son “*Traité de l'équilibre des liqueurs*” fondement de la statique des fluides. Stimulé par ces travaux sur l'air, Mariotte, en France retrouva la loi par laquelle Boyle en Angleterre exprime le rapport de la pression et du volume des gaz. Enfin, confirmation pratique des idées de Pascal, Otto de Guericke construisit la première machine pneumatique pour faire le vide et Jean Rey, médecin périgourdin, constate que les métaux, en brûlant, augmentent de poids. Il vient à deux doigts de découvrir l'oxygène, tout comme Boyle et Mayow en Angleterre. Nous sai-

Wilbank 8955

JULES LACOMBE, Enregistré

Maitres-fourreurs membres de l'Association des maitres-fourreurs
canadiens

FOURRURES

Confection, réparations, transformations, entreposage

3705 ouest, rue Notre-Dame, angle Bourget
MONTREAL

St-Henri

Tél. CALumet 2485

ROUSSEAU & HENAULT

GLACIERES — COMPTOIRS

Fixtures de magasin neuves ou usagées de tous genres

Vitres d'Auto de tous genres

Spécialité: Formica et Maronite

Yachts sur commande

310 BEAUBIEN E.

MONTREAL

STIEN, gastronome

Toujours

au 505, rue Dorchester est, Montréal

Plateau: 0708

Harbour: 0746

Tél. AMherst 1910

FERNAND SIMETIN

Marchand-Tailleur

4037 EST, RUE STE-CATHERINE

MONTREAL

Hommages d'un Ancien

ENCOURAGEONS LES NOTRES

H. O. VIAU

AMEUBLEMENTS DE TOUTES SORTES

Tout acheteur mentionnant avoir lu cette annonce aura
droit à un escompte spécial de 10%.

GRANDE FACILITE DE PAIEMENTS

4270, ST-JACQUES O.

WE.-2142

Ha. 7668

OSCAR LOISELLE & CIE

Habits de bureau, jaquettes et blouses
pour

Médecins, Dentistes, Pharmaciens

209 est, rue Sainte-Catherine

MONTREAL

Wellington 2400

L. P. THIBAULT

Manufacturier de langues marinées

Huitres fraîches

4059, St-Antoine

MONTREAL

sissons ici les premiers balbutiements de la chimie moderne. Denis Papin, assistant de Huyghens, perfectionne la pompe pneumatique, mais c'est en exil, après la révocation de l'Edit de Nantes, qu'il fait ses mémorables travaux sur la machine à vapeur. Jean Rey perfectionna aussi le thermomètre dont on attribue l'invention à Galilée. On peut même considérer le médecin français comme le véritable inventeur de la forme actuelle de cet instrument. Le thermoscope de Galilée et de Santorius était rien moins qu'encombrant car c'était la variation de volume d'une masse d'air qui faisait s'élever ou s'abaisser une colonne d'eau. Jean Rey se sert, lui, de la variation de volume de l'eau elle-même, tout comme maintenant la dilatation et la contraction du mercure ou de l'alcool servent à nous indiquer la température qu'il fait.

Puisque nous en sommes aux médecins, mentionnons la plus grande découverte médicale de ce siècle, celle de la circulation du sang que fit l'Anglais Harvey et dont Descartes encore, dans son Discours, se fit le champion, non sans poser au médecin anglais des questions qui devront attendre les travaux de Lavoisier pour recevoir une réponse.

Le siècle de Louis XIV est marqué par trois grandes fondations scientifiques: celles du Jardin du Roi, devenu le Jardin des Plantes, de l'Observatoire de Paris et de l'Académie royale des Sciences que Colbert organisa après qu'on eût vu naître l'Academia del Cimento à Florence et la Royal Society à Londres. Comme cette dernière doit son existence aux réunions du Collège invisible, à Oxford, l'Académie des Sciences succéda à celles qui se tenaient auparavant chez M. de Montmor et chez Melchisédec Thévenot. C'était l'aboutissant logique de l'oeuvre de tout un siècle pendant lequel une correspondance incessante reliait les savants de tous les pays. L'astronome français Peiresc laissa une collection de 10,000 lettres; Mersenne fut un infatigable épistolier tandis qu'on trouve autant de découvertes dans la correspondance de Descartes que dans ses livres. Rappelons-nous encore que c'est en France que parut, en 1665, le premier périodique scientifique: "*Le journal des savants*" dont le succès fut considérable et nous pourrions conclure que même si leurs travaux ne furent pas toujours compris et jugés selon leur véritable mérite, les grands savants de cette époque n'ont pu se hisser à ce degré d'excellence que parce qu'ils trouvaient autour d'eux des émules moins heureux mais d'une extraordinaire activité. De même que ce fut un grand siècle littéraire, le XVIIe fut un grand siècle scientifique. Et si l'on dit avec Boileau: "Enfin Malherbe vint..." ne serait-il pas aussi vrai de dire: "Enfin Descartes vint, et le premier en France (...) D'un nombre bien placé enseigna le pouvoir."

Léon LORTIE

Des STIPULATIONS de non-responsabilité

par Jacques Perrault
Docteur en droit

RESPONSABILITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTATION LÉGISLATIVE DE LA RESPONSABILITÉ

Responsabilité légale

En plus de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité délictuelle, le Code civil prévoit une responsabilité qui découle de la loi seule, art. 1057 C. C. Cet article prévoit des obligations qui sont imposées aux particuliers, bien que ceux-ci n'aient conclu aucun contrat, ni aient posé un acte qui puisse être considéré comme quasi-contrat, délit ou quasi-délit.

Cette responsabilité édictée par l'art. 1057 C. C. découle de la non exécution des obligations ainsi imposées par la loi. L'article 1057 C. C. énumère les principaux cas dans lesquels la loi impose aux citoyens une responsabilité.

Ainsi les obligations qui incombent au tuteur, curateur et administrateur qui doivent accepter la charge qui leur est imposée; l'obligation des enfants de fournir des aliments à leurs parents et le devoir pour les parents de nourrir, entretenir et élever leurs enfants; la pension alimentaire due par les gendres et belles-filles à leurs beaux-pères et belles-mères, les servitudes qui dérivent de la situation des lieux, arts. 501 et s., C. C. et les servitudes imposées par la loi, arts. 506 et s. C. C.

Les lois fédérale et provinciale prévoient également un grand nombre de cas où une obligation est imposée aux citoyens, sans que cette obligation due par ces citoyens découle d'un contrat, d'un quasi-contrat, d'un délit ou d'un quasi-délit. Ainsi on peut citer en exemple les obligations de payer les taxes, de faire certaines déclarations au gouvernement et accomplir différents autres devoirs.

Les divers textes de législations sociales adoptés depuis quelques décades par les Législatures et le parlement fédéral ont encore élargi le champ d'application de l'art. 1057 C. C. et ont créé une foule d'obligations, dont la non-exécution entraîne des responsabilités qui découlent de la loi seule. Mentionnons entre autres la Loi des accidents du travail, 1931, 21 Geo. V, chap. 100. Loi relative aux salaires des ouvriers, 1 Geo. VI, chap. 49, Loi des salaires raisonnables, 1 Geo. VI, chap. 50.

La législation fédérale édicte également d'innombrables obligations qui entrent dans le cadre prévu par l'art. 1057 C. C. À titre d'exemple, citons la Loi de la marine marchande du Canada, entrée en vigueur le 1er

août 1936 (24-25 Geo. V, chap. 44, modifiée en 1936 I Ed. VIII, chap. 23 et en 1938, 2 Geo. VI, chaps. 6 et 26), Loi du transport des marchandises par eaux, I Ed. VIII, chap. 49, entrée en vigueur le 1er août 1936; la Loi des chemins de fer, chap. 170 S.R.C., 1927 et amendements, notamment les articles relatifs à la Commission des transports.

Avant d'aborder l'étude des conventions de non-responsabilité, qui visent surtout à repousser la responsabilité délictuelle et contractuelle, il est bon de se demander si deux parties peuvent contracter pour échapper à la responsabilité édictée et prévue par l'art. 1057 C. C.

Notons tout d'abord que certains auteurs français, se basant sur l'art. 1370 C. N. analogue à notre art. 1057 C. C., critiquent cette théorie que les obligations peuvent découler de la loi seule. Ils notent, avec raison jusqu'à un certain point, que toutes les obligations découlent de la loi puisque sans une sanction législative, sans un texte de loi, que ce soit 1053 et s. ou 1070 et s. C. C., personne ne pourrait exiger la prestation d'obligations ou le paiement de dommages-intérêts.

V. Baudry-Lacantinerie, *Traité de droit civil*, 3e éd., tome 15, pp. 443 et s. Cet auteur est d'opinion qu'il devrait n'y avoir que deux sortes d'obligations: obligation contractuelle, née de l'accord de volonté entre créancier et débiteur, et obligation légale, imposée par la volonté du législateur au débiteur, quelle qu'en soit la prétendue classification v. g. quasi-contrat, délit, ou quasi-délit ou 1057 C. C.

D'autres auteurs, entre autres, Planiol et Ripert, *Traité de droit civil*, tome 6, p. 15, prétendent, au contraire, qu'en réalité, l'obligation prévue par l'art. 1370 C. N., correspondant à notre art. 1057 C. C., fait naître, lorsqu'elle n'est pas exécutée, une responsabilité délictuelle, puisque en réalité, il y a un acte illicite posé par celui à qui la loi impose cette obligation.

Bien que ces opinions aient quelque fondement il ne semble pas qu'elles soient justifiées. Si l'on peut ramener le quasi-contrat au contrat et le quasi-délit au délit, il n'en reste pas moins que 1057 C. C. non seulement a sa raison d'être mais crée une responsabilité légale distincte de la responsabilité contractuelle et de la responsabilité délictuelle. En effet, cette responsabilité légale,

si parfois elle ressemble à la responsabilité délictuelle, d'après le mode de réparation qui peut en être obtenu, diffère néanmoins des deux autres responsabilités et a en propre des caractères essentiels.

Remarquons que dans la grande majorité des cas, la loi prévoit au cas d'inexécution de ces obligations imposées par la loi, une pénalité, en plus des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés de celui qui ne remplit pas ses obligations légales. Ainsi le Code de procédure civile prévoit la contrainte par corps contre le tuteur et certains administrateurs, le Code pénal canadien prévoit également, dans certains cas, une peine pour celui qui refuse de pourvoir aux besoins de sa famille. Les trois lois plus haut mentionnées, Loi des accidents du travail, Loi du salaire raisonnable et Loi du salaire des ouvriers comportent également des pénalités pour ceux qui ne se conforment pas à leurs prescriptions.

Il en est de même pour la non-observation des obligations imposées par la plupart des lois fédérales. De plus, le mode d'obtenir la prestation de ces obligations ou les dommages-intérêts, de même que la modalité de déterminer cette prestation et ces dommages-intérêts diffèrent beaucoup des recours engendrés par l'inexécution d'obligations contractuelles ou délictuelles.

Puisque la responsabilité légale est différente de la responsabilité délictuelle et contractuelle il reste à voir si l'on peut s'en exonérer.

Une première réserve s'impose à ce sujet. Comme cette responsabilité est édictée par des lois spéciales, pour la plupart du temps, qui ne tiennent pas compte des principes du droit civil posés dans notre Code et dans l'ancien droit français encore en vigueur dans le Québec relativement aux sujets non réglementés par le Code civil, la responsabilité légale est édictée souvent de telle façon qu'il n'y a nulle place pour les clauses de non-responsabilité. Le troisième chapitre, réglementation législative de la responsabilité, complète ces données.

Lorsque cette responsabilité n'a pas été ainsi réglementée par le législateur au point de rendre impossible le jeu des clauses de non-responsabilité, la règle qui doit s'appliquer est celle que nous traitons *infra*, chap. V, nos 81 et 98.

Est-il contraire à l'ordre public ou à la loi pour un particulier de s'exonérer d'une responsabilité que lui impose la loi?

Il est clair, par exemple, que l'on ne peut jamais par une convention d'irresponsabilité s'exempter de payer

pension alimentaire ou pour un tuteur refuser de rendre compte à son pupille. Ces obligations et la responsabilité qui en découle sont, en effet, d'ordre public. De même la loi des salaires raisonnables, I Geo. VI, chap. 50, impose aux patrons de payer les salaires fixés par l'Office des salaires raisonnables sans qu'il y ait place pour une clause de non-responsabilité relativement à ce salaire.

Mais lorsque la loi ou l'ordre public ou les bonnes moeurs ne s'opposent pas à ce qu'un particulier se dégage de la responsabilité qui est ainsi directement édictée par la loi, rien ne s'oppose à ce que le créancier d'une obligation prévue par l'art. 1057 C. C. renonce à cette créance qui en quelque sorte lui est accordée par la loi elle-même.

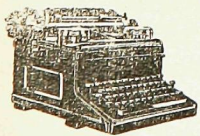
On peut citer comme exemple, les arts. 501 et s. 506 et s. C. C. Rien n'empêche, en effet, deux voisins de stipuler, par exemple, que le propriétaire d'un fonds inférieur ne sera pas assujéti à recevoir les eaux qui découlent du fonds supérieur. De même, la loi prévoit expressément la clause qui écarterait une responsabilité légale, l'art. 533 C. C. autorisant un propriétaire à consentir que son voisin pratique, dans le mur mitoyen une fenêtre ou quelque autre ouverture.

De toute façon, ce genre de responsabilité, responsabilité édictée par la loi et prévue par l'art. 1057 C. C., ne peut à proprement parler être traitée complètement dans une étude de droit civil sur les clauses de non-responsabilité. En effet, la responsabilité contractuelle et la responsabilité délictuelle sont bien du domaine exclusif du droit civil. Au contraire, les responsabilités légales prévues par l'art. 1057 C. C. font souvent partie d'autres branches du droit, droit constitutionnel, droit administratif, droit pénal et, dans notre province, droit municipal, v.g. obligations imposées aux candidats à une élection fédérale, celles relatives aux taxes et impôts, celles qui obligent de pourvoir aux besoins de ses enfants et de respecter la vie du prochain, celles qui ont trait aux cours d'eaux et aux chemins municipaux.

Comme ces obligations et la responsabilité qui en découle sont la plupart du temps réglementées par des lois spéciales qui les imposent, il est presque impossible de leur appliquer les règles du droit civil, que nous retrouvons dans le Code et qui ont été interprétées par la doctrine et notre jurisprudence.

Nous croyons qu'il est suffisant, dans cette étude, d'indiquer que l'art. 1057 C. C., démontre que le législateur n'a pas voulu qu'il y ait contradiction entre les

DACTYLOGRAPHES



Standards et Portatifs
Pour tous genres de Bureaux et Professions
(Docteurs, Avocats, Notaires, Opticiens,
Comptables, Architectes, Commerçants, etc.)
Nous avons un assortiment à peu près des
plus complets à Montréal — 22 années
d'expérience.

ROSARIO T. ARMAND, prop.

Canada Dactylographe Enrg.
22 ouest rue St-Jacques Tél. Harbour 6968

Tarif spécial pour les étudiants

Studio Garcia

Photographe de la distinction

650 RUE SHERBROOKE, OUEST
Ha 8523 — Montréal

A VOTRE DISPOSITION

Votre banque n'est pas seulement votre caissière et la dépositaire de vos capitaux d'épargne. Elle est en état de vous rendre d'autres services. Vos occupations et vos préoccupations d'ordre professionnel ne vous laissent guère le loisir de vous documenter au jour le jour sur les questions d'affaires. Vous n'en êtes pas moins tenu, à l'occasion, de résoudre certains problèmes financiers qui mettent en jeu, vos intérêts. Recourez donc avec confiance au gérant de votre banque dont les avis désintéressés vous seront souvent utiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de 160,000,000
534 bureaux au Canada
66 succursales à Montréal

diverses responsabilités des autres branches du droit et celles du droit civil. L'article 1057 C. C., laisse entendre que cette responsabilité légale dépend de la loi qui la crée et non des principes posés par le Code civil en matière de responsabilité contractuelle ou délictuelle. L'article 1057 C. C., en créant une classe spéciale de responsabilité, évite les discussions qui n'auraient pas manqué de naître aux fins de savoir si on devait appliquer à cette responsabilité les règles qui régissent la responsabilité contractuelle ou celles de la responsabilité délictuelle.

Section II. — Réglementation législative de la responsabilité

Avant d'apprécier la légalité des modifications conventionnelles de la responsabilité, il faut rechercher si le législateur n'a pas d'avance réglementé cette responsabilité et, du même coup, soustrait aux individus le droit d'en convenir. Ce n'est qu'en dehors du champ couvert par les lois établissant ou écartant ou limitant la responsabilité que les particuliers peuvent essayer de préciser les conséquences de l'inexécution de leurs obligations.

Avant de discuter la question théorique de savoir jusqu'à quel point les contractants peuvent limiter leur responsabilité soit contractuelle soit délictuelle, il est donc nécessaire de savoir si le législateur n'a pas définitivement réglé cette question, soit en prohibant dans certains cas les clauses que nous étudions, soit en en fixant l'emploi, la portée et l'effet, soit, enfin, en les rendant inutiles en décidant que certains cas, certains faits juridiques ne feraient naître qu'une responsabilité limitée, déterminée à l'avance par la Loi dans sa cause et ses effets ou même que ces actes et faits juridiques n'entraîneraient aucune responsabilité.

Au reste, il est utile d'exposer dès maintenant les lois qui régissent le sujet de cet ouvrage avant que de montrer dans les chapitres subséquents comment ces lois furent interprétées par la jurisprudence et quelle est la doctrine admise par le législateur et tribunaux de notre province au sujet des clauses de non-responsabilité, et des effets qu'elles peuvent avoir ou ne pas avoir dans les divers domaines où elles sont en usage.

Lorsque l'on parle du législateur dans la province de Québec, on parle presque d'un être semblable à l'hydre aux cent têtes. Nos lois naissent à Londres, à Ottawa, à Québec. Nos municipalités peuvent légiférer soit en vertu de la loi qui les régit, soit parce que ce pouvoir leur fut conféré par une charte spéciale. Certaines grandes corporations privées, certains corps publics (Commission des chemins de fer, Commission des services publics, Régie de l'électricité, etc.) ont aussi le droit d'édicter des règlements qui ont force de loi. Comme tous ces statuts, lois et règlements ne sont pas rédigés et promulgués selon une inspiration unique et qu'elles sont faites non comme des parties du grand tout législatif, mais plutôt comme des êtres qui n'ont pas à tenir compte de leurs semblables, c'est-à-dire les lois existantes, il s'en suit qu'il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'exposer en une synthèse précise et compréhensive nos lois qui régissent un sujet particulier, comme par exemple les clauses de non-responsabilité.

Il va sans dire que l'exposé des principes de notre droit positif est compliqué par l'interprétation et l'opi-

nion qu'on donne des tribunaux, de composition et d'inspiration aussi diverses que sont le Conseil privé, la Cour suprême, la Cour d'appel et nos Cours de première instance.

Dans la province de Québec, pour retrouver la Loi, il nous faut recourir, en premier lieu, à notre Code civil, adopté par le parlement du Canada Uni en 1866, par conséquent par un législateur qui possédait des pouvoirs aujourd'hui divisés entre le parlement fédéral du Canada et les législatures provinciales. Puis il nous faut examiner le droit statutaire, ces lois multiples constituant les Statuts refondus de notre province et les innombrables amendements qu'ils ont subis. Il faut aussi consulter les pouvoirs accordés aux municipalités de modifier certaines responsabilités en ce qui les concerne, Code municipal et Loi des cités et villes, chartes particulières.

À ces lois québécoises, il convient d'ajouter la législation fédérale, la seule qui s'additionne à celle des législatures depuis que, par le Statut de Westminster, est disparu pour nous, en principe, le pouvoir législatif impérial. Enfin, nous étudierons les règlements qu'édicte certains corps publics institués par les pouvoirs fédéral et provincial et que l'on désigne communément sous le nom de "Commission" ou de "Régie".

Dans notre Code, nous avons tout d'abord les cas où le législateur a cru bon de faire exception aux principes généraux, et de déclarer que certaines personnes n'encourraient aucune responsabilité à raison de quelques-uns des actes qu'elles poseraient. Dans ces cas, prévus par notre Code, il n'y a donc pas lieu de se servir des clauses de non-responsabilité.

L'article 59a Code civil, décrète que le ministre qui a célébré un mariage en vertu d'une licence de mariage, n'est sujet à aucune action ou responsabilité pour dommages ou autrement (sic) à raison de l'existence de quelque empêchement légal au mariage, à moins qu'il n'ait connu cet empêchement lors de la célébration du mariage. Par cette disposition, le Code déroge expressément au principe de 1053 C. C. Car on peut imaginer un cas où des mineurs se marieront en se prétendant majeurs, alors qu'ils n'ont pas vingt et un ans. Le ministre aurait aisément pu empêcher ce mariage frauduleux et ainsi éviter aux époux des ennuis et des dommages considérables. Le législateur a déclaré que le ministre ne saurait encourir de responsabilité dans le cas prévu par 59a C. C., s'il ne connaît pas d'empêchement légal lors de la célébration du mariage.

Cet article règle donc la question de responsabilité si le ministre ignore l'existence d'un empêchement légal au mariage. Cet article le libère à l'avance de toute responsabilité.

Le ministre peut-il faire signer aux futurs époux une déclaration le déchargeant de toute responsabilité future au cas où il célébrerait un mariage en ayant connaissance d'un empêchement légal à ce mariage? Je ne le crois pas, car les lois relatives au mariage sont d'ordre public et l'on ne peut pas y déroger par des conventions. Le ministre célébrant exerce une fonction publique et il faut une loi pour le relever de la responsabilité qu'il peut encourir en agissant comme fonctionnaire public. (Cf. art. 128 Code civil).

SUITE À LA PAGE

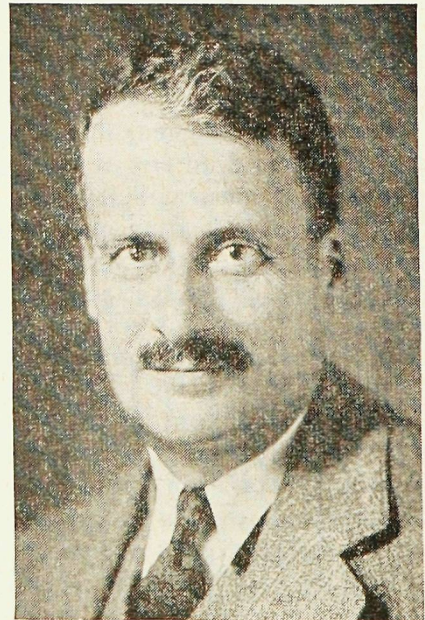
CHEZ LES ANCIENS



L'Honorable Athanase David, ancien secrétaire de la Province, qui vient d'être nommé sénateur.



Monsieur Henri Laureys, ancien Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, ministre du Canada en Afrique du Sud.



Me Elie Beauregard, C.R., Président de la Société d'Administration de l'Université de Montréal, qui vient d'être appelé au Sénat.

La vie universitaire au Canada

♣ Lord Tweedsmuir

L'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal s'est associée au deuil national où la mort du gouverneur général a plongé le Canada tout entier. La presse a souligné les qualités de cœur et d'esprit qui ont marqué la carrière de Lord Tweedsmuir en terre canadienne. Quand l'histoire s'écrira, on sera heureux d'apprendre nombre de faits qui prouveront comment il savait mettre son influence au service des meilleures causes. Mentionnons ici que feu Lord Tweedsmuir portait un intérêt particulier à l'éducation universitaire et scientifique; il s'était d'ailleurs acquis une éminente réputation comme écrivain. Le Canada, par ses représentants officiels, par le témoignage spontané de la foule qui a assisté au défilé funèbre, à Montréal, et aux funérailles d'Etat, dans la Capitale, a manifesté qu'il avait conscience de perdre un des plus nobles représentants du Roi en notre pays.

♣ Monsieur Henry Laureys

Le gouvernement fédéral vient de nommer M. Henri Laureys, représentant du Canada en Afrique du Sud. Cette nouvelle a réjoui tous les nombreux amis de l'ancien directeur de l'École des Hautes Etudes de Montréal. C'est, en effet, comme directeur de la Faculté de commerce de l'Université de Montréal, que M. Laureys a exercé une influence puissante sur plusieurs générations d'étudiants.

♣ L'honorable Henri Groulx

L'honorable Henri Groulx, député d'Outremont, secrétaire de la province et ministre de la Santé, vient d'être nommé membre de la Commission d'administration et de l'Exécutif de l'Université de Montréal.

♣ A la Commission d'administration

Sous la présidence de M. Arthur Vallée, la Commission d'administration de l'Université de Montréal s'est réunie le 29 janvier.

Me Vallée et Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université, ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission: MM. Henri Groulx, T.-Taggart Smyth, Emile Grothé, Jean Rolland et le docteur Hector Cypihot.

Le secrétaire de la province M. Henri Groulx, qui représente l'École de pharmacie à la Commission d'administration, a été élu membre du comité exécutif.

M. A.-J. Laurence, ancien délégué de l'École de pharmacie à la Commission d'administration, a été nommé membre de cette Commission par Mgr Gauthier, au titre de représentant du diocèse.

Actuellement le comité exécutif comprend les personnes suivantes: S.E. Mgr Georges Gauthier, M. Arthur Vallée, Mgr Olivier Maurault, P.S.S., P.D.; M. Edouard Montpetit, M. Eugène Moreau, P.S.S., M. Henri Groulx, le docteur Georges Baril et le docteur Eudore Dubeau. Il reste deux vacances à combler.

♣ La Société Médicale de Montréal

Le banquet annuel de la *Société Médicale de Montréal* a eu lieu, le mardi gras, au *Cercle Universitaire*, sous la présidence du Dr Oscar Mercier qui a décerné le titre de membres honoraires aux Drs Ovide Clermont, F.-X. Goyette, A. Nové-Josserand et J.-P. Roux, le titre de membres correspondants régionaux aux Drs D. Bellemare, de Vaudreuil; B. Bibaud, de Valleyfield; Côme Cartier, de l'Annonciation; Pierre Hébert, de Saint-Rémi; H. Laffamme, d'Iberville; C. Lamarche, de Sainte-Thérèse; J.-P. Laporte, de Joliette, J.-H. Larose, de Waterloo; J.-B.-A. Michaud, de Boucherville; B. Mirault, de Pierreville; J.-H.-L. Pagé, de Saint-Hyacinthe; W. Robidoux, de Sorel; G.-E. Roy, de Victoriaville et A. Thibodeau, de Saint-Eustache.

Le Dr Albert LeSage, doyen de la Faculté de médecine à l'Université de Montréal, invité avec d'autres à dire quelques mots, rappela les débuts de la Société médicale actuelle fondée le 16 octobre 1900. La première société de médecine au Canada, fondée à Québec en 1826, portait le même nom, mais ne vécut pas plus d'une année. Le Dr LeSage passe en revue nombre de sociétés de médecine du XIXe siècle qui ne durèrent pas et constate que si la Société médicale actuelle a pu vivre quarante ans déjà et semble vouloir continuer comme institution, c'est bien grâce aux animateurs qu'elle a eus, notamment le Dr Paul Letondal, son secrétaire-trésorier général au travail duquel le doyen de la Faculté rend publiquement hommage.

Mentionnons, parmi les autres orateurs, le Dr Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, représentant M. Henri Groulx; le Dr Adélarde Groulx, directeur du service de santé de la ville de Montréal, représentant le maire, M. Camilien Houde; le Dr J.-E. Desrochers, président du Collège des Médecins et des Chirurgiens de la province; le Dr Fraser, président de la *Montreal Medico-Chirurgical Society*; le Dr Léon Gérin-Lajoie, président de la section de Québec de la *Canadian Medical Association*; le Dr Cholet, président de la Fédération des Sociétés médicales de la province de Québec.

Le Dr Philippe Panneton, qui, sous le pseudonyme de Ringuet, a publié *30 arpents*, ouvrage qui a déjà atteint la célébrité, a donné une amusante causerie sous le titre: *Monsieur le docteur est en vacances*.

♣ Chez les architectes

L'Association des architectes de la province de Québec a élu M. J.-J. Perrault à sa présidence, à l'occasion de sa réunion annuelle tenue le 27 janvier à Montréal, au *Arts Club*.

Au dîner, le principal de l'Université McGill, M. James; le recteur de l'Université de Montréal, Mgr Olivier Maurault; le trésorier provincial, M. Mathewson; le conseiller municipal M. Edmison, le président de l'Institut royal d'architecte du Canada, M. Fetherstonhaugh, et autres, ont pris la parole.

L'Association recherche et désire une équivalence plus précise des diplômes d'architecture émis par l'Université McGill, l'École des Beaux-Arts de Montréal, l'Université de Toronto et l'Université du Manitoba.

Retraite universitaire

Le mercredi, 6 mars, dans l'église Saint-Sauveur des Syriens (encoignure St-Denis et Vitré), commencera la communion pascale, retraite exclusivement destinée à messieurs les professeurs, les étudiants et les étudiantes de l'Université.

Cette retraite sera prêchée par le R.P. Vincent Ducatillon, O.P., prédicateur du carême à l'église Notre-Dame.

Les 6-9 mars, à 7 h. 30 du soir, il y aura cantique, instruction, salut et bénédiction du Très Saint-Sacrement; le vendredi et le samedi, confessions après le salut. Le dimanche de la Passion 10 mars, à 7 h. 45 du matin, aura lieu la messe de communion générale.

Pendant ces offices, le maître de chapelle se tiendra à la balustrade pour diriger le chant. On invite tous les assistants à répondre en chœur sous sa direction.

Chez les notaires

Me Roch-A. Bergeron a été élu président de l'Association du notariat du district de Montréal, à la réunion annuelle qui eut lieu au *Cercle Universitaire*, ces jours derniers. Voici les noms des autres officiers: vice-président, Me Téléphore Brassard; secrétaire, Me Thomas Ducharme, fils; assistant-secrétaire, Me Gérard Martel; trésorier, Me Ovila Tétrault; directeurs: Mes Edouard Biron, John Mulcair, Dominique Pelletier, Emile Massicotte, J.-M. Savignac, Lionel Leroux, Wilfrid Guérin, Ulric Joron, Georges Beauregard, qui sont tous membres de la Chambre des Notaires à titre de représentants du district de Montréal. Les autres directeurs sont: Mes G.-A. Terrault, Wilfrid Labonté, Paul Gauthier, député provincial de Laurier; J.-A. Couture, Alphonse Senay, Eugène Poirier, C.-A. Emond, B. Bissonnette, Alfred Gervais, J. Van Vliet et Léonard Léger.

Le Dr Georges Préfontaine, président de la S.C.H.N.

La *Société canadienne d'Histoire naturelle* a élu le docteur Georges Préfontaine, professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Institut de zoologie de l'Université de Montréal, à sa présidence pour l'année 1940.

Le bureau se compose, en outre: du Père Léo Morin, directeur de l'Institut de géologie de l'Université, comme premier vice-président; de M. Jules Brunel, professeur à l'Institut botanique, comme deuxième vice-président; de M. Pierre Dansereau, de l'Institut botanique, comme secrétaire général; de Mlle Marcelle Gauvreau, chef du secrétariat de la Société; de M. Jacques Rousseau, directeur adjoint du Jardin Botanique, comme trésorier; du Frère Adrien, directeur général des Cercles des Jeunes Naturalistes.

Chez les polytechniciens

Le dîner des anciens de *Polytec* a eu lieu samedi le 3 février au Cercle Universitaire. Dîner gai où les jeunes diplômés de la dernière promotion occupent une table au milieu de la salle, chantent et entraînent les plus vieux à l'exubérance de leurs années de jeunesse. Cette fête universitaire est typique. Elle révèle un esprit et une ambiance. Quelques heures avant le banquet, l'Association avait élu son nouvel exécutif; président, M. J.-A. Lalonde; premier vice-président, M. Aimé Cousineau; deuxième vice-président, M. Alexandre Larivière; secrétaire, M. Henri Gaudefroy, professeur à l'école.

C'est M. J.A. Lalonde qui a souhaité la bienvenue aux invités et aux membres. Il a fait remarquer que l'Association, fondée il y a 30 ans, comptait alors 230 membres; elle en compte maintenant 800.

L'honorable P.J.A. Cardin, ministre des travaux publics, à Ottawa, l'honorable T.-D. Bouchard, l'honorable Henri Groulx, secrétaire provincial, M. Armand Circé, directeur de l'Ecole ont adressé la parole. M. Circé a fait rapport des progrès accomplis par l'Ecole au cours de l'année. Il a insisté sur l'aile nouvelle en voie de construction, aile où l'on installera la bibliothèque. M. Eugène Durocher, député de Saint-Jacques, représentait le maire de Montréal. MM. P. Méthé et Marc Trudeau ont aussi porté la parole.

Le groupe d'honneur réunissait: MM. Cardin, Bouchard, Groulx, Mgr Maurault, recteur de l'Université de Montréal; M. Armand Circé, directeur de l'Ecole; M. Antonio Lalonde, président de l'Association; M. Edouard Labelle, président des *Canadian Vickers*; M. Edouard Simard, des Chantiers maritimes de Sorel; M. Lucien Dugas, président de la Commission du transport; MM. A.-N. Ste-Marie, de la *Montreal Light Heat and Power*; R.-E. Jamieson, Alex. Larivière, Olivier Lefebvre, R.-A. Yapp, Aimé Cousineau, ingénieur sanitaire de la ville de Montréal, et autres.

Bienfaiteur de Yale

Edward Stephen Harkness, philanthrope multimillionnaire, mécène de l'Université Yale, est mort le 29 janvier à sa demeure de la Cinquième avenue, à l'âge de 66 ans.

M. Harkness a fait sa fortune dans l'industrie ferroviaire. Il a donné un million à la bibliothèque publique de New-York; un million à l'Ecole d'art dramatique de l'Université Yale; il a consacré près de \$12 millions à un projet de maisons pour étudiants à l'Université Harvard; il a semé des centaines de milliers de dollars au profit de diverses institutions éducationnelles. On estime à \$25 millions la somme globale qu'il a donnée à son Alma Mater, l'Université Yale.

VICHY-CELESTINS

PRÉVIENT ET SOULAGE RHUMATISME, GOUTTE, DYSPEPSIE ET INDIGESTION.
EAU DE TABLE FRAICHE ET DELICIEUSE

• CONSULTEZ VOTRE MÉDECIN •

♣ Cours publics à l'École des Hautes Etudes

Ces cours publics, brillamment inaugurés par une magistrale conférence de M. Edouard Montpetit sur *L'influence américaine au Canada*, le lundi 12 février dernier, comportent les leçons suivantes:

Lundi, 19 février: Y a-t-il un provincialisme légitime? M. Maximilien Caron.

Lundi, 26 février: Une solution au problème économique et social de la Province: le coopératisme. M. Victor Barbeau.

Lundi, 4 mars: Le Crédit Social, M. François Vézina.

Lundi, 11 mars: Notre problème social, M. Esdras Minville.

Ces cours ont lieu dans le grand amphithéâtre de l'École, 535 Avenue Viger, Montréal, à cinq heures et demie de l'après-midi.

♣ Jacques Maritain

Ses conférences ont eu lieu sous les auspices de la Faculté de philosophie, et de l'*Institut scientifique franco-canadien*, à 8 h 30 du soir, dans le grand amphithéâtre de l'École technique: *la Philosophie bergsonnienne de la morale et de la religion*, le lundi 19 février; *la personne humaine et la société*, le mardi, 20 février;

l'égalité chrétienne, le mercredi 21 février.

♣ La bourse Rhodes

Les gagnants des bourses Rhodes sont au nombre de deux cette année. Ce sont: Claude Bertrand, de Sherbrooke, élève de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, et C. J. McDonald, de Dalhousie Mill, élève de quatrième année de la Faculté d'agriculture de l'Université McGill.

M. Bertrand est le fils du docteur Frédéric Bertrand, de Sherbrooke. Elève du séminaire Saint-Charles Borromée, de Sherbrooke, il commença d'abord l'étude du génie civil à l'Université McGill, puis passa à l'étude de la médecine à l'Université de Montréal. Il remporta la médaille d'or du gouvernement français en deuxième année et le prix de la Banque d'Epargen l'été dernier. Il entend poursuivre des études de neurologie chirurgicale à Oxford.

M. Bertrand est adonné aux sports d'été et d'hiver. Il est secrétaire de l'Association athlétique des étudiants de l'Université de Montréal. Il est âgé de 22 ans.

♣ Le prix Casgrain-Charbonneau

Dans une communication adressée aux diplômés de l'Université de Montréal, Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université, rappelle que la maison Casgrain & Charbonneau offre "un prix de \$500 à être attribué au meilleur travail, — recherche ou amélioration scientifique —, se rapportant à la médecine, à la pharmacie, à la dentisterie, à la chimie ou bio-chimie; — ce qui comprend toute découverte médicale ou pharmaceutique, toute amélioration importante de traitement médical ou d'opération chirurgicale, toute découverte scientifique d'ordre médical".

1o Peuvent prendre part à ce concours: les diplômés de l'Université de Montréal.

2o Les travaux devront être envoyés au Recteur de l'Université, d'ici le 1er mai 1940.

3o Ces travaux devront être inédits.



Rien ne sert de transir
Quand on peut se vêtir

chez

JOLY

• LE SPÉCIALISTE DE L'ÉLÉGANCE MASCULINE •

Spécialités:
Examen de la vue
Verres Correcteurs

Téléphone: HA. 5544

A. PHANEUF — A. MESSIER
OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS MONTREAL
(Tout près de la rue Ontario)

MONTREAL

QUEBEC

LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

Ch. 525, 132, Rue St-Jacques Ouest — HARbour 4295

Toujours frais

Tél. EL. 4877

D E N Y S E

BONBONS CHOCOLATS

Minuscules et de haute qualité
Livraison dans toute la ville

4909, rue Sherbrooke Ouest Près de Claremont

Résidence: CLairval 5041

E. LEFRANÇOIS

Mécanicien du Garage Marois

Débossage et peinture

Depuis 17 ans au service du public dans l'Est

3940, RUE ADAM TEL. FR. 5620

TEL. YORK 7176-7177

THÉO. LAMY

Assurances Générales

5011, AVE VERDUN

VERDUN

Clairval 8331

THÉO. LAMARRE

Peintre-Décorateur — Réparation d'enduit

Planchers rabotés et vernis

3047, AVE MERCIER

MONTREAL

CE QUE LES ANCIENS

écrivent . . .

Médecine :

- MARION, (D.) : "Amédée Granger" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 2.
- LESAGE (Albert) : "Entente Cordiale" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 4.
- GERIN-LAJOIE (Léon) : "Que nous réserve 1940" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 10.
- ROCH (M.) : "De l'intoxication chronique par le benzol" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 12.
- BERNIER (A.) : "Bromides végétantes chez un nourrisson" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 20.
- TREMBLAY (Jacques) : "Sur un nouveau traitement de la poliomyélite" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 35.
- LETARTE (François) : "Notions générales sur la mastoïdite" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 41.
- PEPIN (Roméo) et DANDURAND (René) : "Traitement médical de la douleur" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 44.
- JUTRAS (Albert) : "La physiothérapie de la douleur" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 50.
- PANET-RAYMOND (Jean) : "La chirurgie de la douleur", *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 55.
- BAUDOIN (J. A.) : "Statistiques vitales de la province de Québec" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 66.
- BAUDOIN (J. A.) : "A la conquête de la diphtérie" *L'Union Médicale du Canada*, Tome 69, No. 1, p. 68.
- PEPIN (J. Roméo) : "Le professeur J.-Edmond Dubé" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, Se année, p. 299, Oct. 1939.
- BOLTE (René) : "Anomalies de l'artère Hépatique" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct. 1939, p. 309.
- JUTRAS (Albert) : "Les progrès scientifiques dans nos hôpitaux" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct. 1939, p. 314.
- LONGTIN (Léon) : "Concernant le choix des médicaments en préanesthésie" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct. 1939, p. 327.
- MORIN (Gérard) : "Syndrome ganglionnaire rappelant la maladie de Baehr-Brill" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct., 1939, p. 337.
- MEUNIER (Pierre) : "La dysménorrhée" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct. 1939, p. 344.
- PELLERIN (Roland) : "L'examen du fond de l'oeil" *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, No. 5, oct. 1939, p. 353.
- BONIN (W.) : "Contribution à l'étude de l'origine du ganglion de Locy chez *Amia calva*" *Archives de Biologie*, tome 50, p. 321 à 343 (1939).
- BONIN (W.) : "Sur la structure du poumon de *Delphinapterus leucas*" *The Transactions of the Royal Society of Canada*, Third Series, Section V, t. 33, p. 19 à 22 (1939).

Théologie :

- LAMARCHE (T.R.P. M.A., O.P.) : "Sanctification mutuelle des époux" *La Revue Dominicaine*, janvier 1940, p. 3.
- LEGARE (Romain O.F.M.) : "L'Abitibi, région de colonisation" *Nos Cahiers*, déc. 1939, Tome IV, fasc. 4, p. 321.
- LAVALLEE (Guillaume, O.F.M.) : "Les littérateurs de la trace de saint François" *Nos Cahiers*, déc. 1939, Tome IV, fasc. 4, p. 344.
- PARENT (Edouard, O.F.M.) : "Vers une théologie de l'Eglise" *Nos Cahiers*, Tome IV, déc. 1939, fasc. 4, p. 369.

Sciences commerciales :

- PERRON (Robert) : "Le problème des petits prêts et la nouvelle réglementation fédérale" *L'Actualité Economique* Vol. 2, No. 3, p. 201.
- DESGRANGES (Paul Yvan) : "Le Canada et le monde protectionniste d'après 1918" *L'Actualité Economique*, Vol. 2, No. 3, p. 244.
- Charbonneau (Roger) : "L'impôt foncier à Montréal" *L'Actualité Economique*, Vol. 2, No. 3, p. 260.

Génie civil :

- BOUTRY (G.A.) : "L'Organisation de la Recherche scientifique en France" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 99 sept. 1939, p. 2511.
- MERCIOT (A.) : "Le Béton Armé" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 99, sept. 1939, p. 326.
- FRIGON (Augustin) : "Radio in Wartime" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 100, déc. 1939, p. 391.
- CIRCE (Armand) : "L'Enseignement des Ingénieurs" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 100, déc. 1939, p. 401.
- LEDUC (Albert) : "L'Eclairage des voies publiques" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 100, déc. 1939, p. 401.

Polytechnique :

- CIRCE (Armand) : "Aperçus sur le développement et l'Orientation de l'enseignement à Polytechnique" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 97, mars, 1939, p. 17.
- POIVERT (Jules) : "Récréation scientifique" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 97, mars 1939, p. 33.

Hygiène sociale :

- GAUVIN (Evelyne) : "Les Responsabilités de l'Infirmière et l'Action Catholique" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 635.
- PANET-RAYMOND (Suzette) : "Un grand deuil" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 640.
- RIOPEL (Marguerite) : "Les cercles d'études" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12 p. 641.
- LEBLANC (Lucienne) : "Le rôle de l'infirmière dans la lutte contre la diphtérie" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 647.
- ST-LOUIS (Soeur) : "La formation administrative hospitalière" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 648.
- LAFLAMME (M.) : "Le service institutionnel et l'Action catholique" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 652.
- LORANGER (Jeannette) : "L'infirmière idéale" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 656.
- LEBEL (Alice) : "Les cantines scolaires" *La Garde-Malade* Vol. XII, No. 12, p. 658.
- MONDOUX (Soeur) : "Récit de voyage" *La Garde-Malade*, Vol. XII, No. 12, p. 663.
- FAIRLEY (Grace M.) : "Aux infirmières canadiennes de langue française" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 7.
- BENOIT (Dr. E. P. P.) : "Les gardes-malades et le professeur J. E. Dubé" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 8.
- BLANCHET (Angèle) : "Bilan de l'année" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 9.
- GODBOUT (Claire) : "La personne humaine et l'action catholique" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 10.
- D'AMOURS (Jeanne) : "La part de l'infirmière visiteuse dans la lutte contre la T.B." *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 18.
- TASSE (Charlotte) : "Remerciements et voeux" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 20.
- VIGNOLA (A.) : "Règlement scolaire de l'élève garde-malade" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 21.

BOULANGER (Lucienne): "Une visite à l'institution des courds-muets: *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 22.
 MONDOUX (Soeur) "Récit de voyage" *La Garde-Malade*, Vol. XIII, No. 1, p. 25.

Pharmacie:

CODERRE (Emile): "L'Association des Pharmaciens détaillants de Montréal" *Le Pharmacien*, Vol. X, No. 1, p. 3.
 DESROSIERS (Emmanuel): "Noël de Guerre" *Le Pharmacien*, Vol. IX, No. 12, p. 4.
 VEZINA (Gérard): "La Jeune Pharmacie" *Le Pharmacien*, Vol. IX, No. 12, p. 11.
 VADEBONCOEUR (Edmond): "Henri Groulx" *Le Pharmacien*, Vol. IX, No. 11, p. 3.
 CODERRE (Emile): "Les Pharmaciens et les produits annoncés" *Le Pharmacien*, Vol. IX, No. 11, p. 4.

Agronomie et médecine vétérinaire:

HILAIRE (Père): "L'art du bibliothécaire" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, No. 5, p. 233.
 PAGE (J. P.): "L'électricité à la campagne" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, No. 5, p. 241.
 TREMBLAY (A.H.): "Ce que doit être l'enseignement de l'agriculture" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, No. 5, p. 243.
 LEVESQUE (G. N.): "Les grandes lignes de l'Economique" *La Revue d'Oka*, Vol. XIII, No. 5, p. 243.
 RAJOTTE (Dr. A. U.): "Vœux du président" *La Revue des Producteurs de Fourrures*, Vol. 6, No. 4, p. 1.
 BEAUDET (Lionel): "Le vison du Québec" *La Revue des Producteurs de Fourrures*, Vol. 6, No. 4, p. 9.
 RAJOTTE (Dr R.): "A mon Gardien" *La Revue des Producteurs de Fourrures*, Vol. 6, No. 4, p. 12.

Mines:

O'LEARY (Dostaler): "Les Mines Ontariennes", *Chambre de Commerce du District de Montréal*, et sa section des Jeunes, Nov. 1939, p. 17.

Economie politique:

LAUREYS (Henri): "Erreurs et vérités économiques" *Chambre de Commerce du District de Montréal*, et sa section des jeunes, oct. 1939, p. 5.
 PARIZEAU (Gérard): "Importance et répercussion des affaires d'assurance au Canada" *Chambre de Commerce du District de Montréal*, et sa section des jeunes, oct. 1939, p. 13.
 BENOIT (Lucien): "Budget de guerre" *La Chambre de Commerce du district de Montréal*, et sa section des jeunes, nov. 1939, p. 3.
 MONGEON (Pierre): "Ce que l'on pense de l'assureur" *La Chambre de Commerce du District de Montréal*, et sa section des jeunes, nov. 1939, p. 13.

Tourisme:

LAMARCHE (C.E.): "Les Problèmes de la Route ont-ils une envergure professionnelle" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 99, sept. 1939, p. 317.
 MONTPETIT (Edouard): "Prends la route" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 100, déc. 1939, p. 349.

Assurance:

PARIZEAU (Gérard): "Assurance Automobile" *Chambre de Commerce du District de Montréal*, déc. 1939, p. 3.

Education:

HERISSON (Charles): "La Division du Travail et l'Education" *Revue Trimestrielle Canadienne*, no. 97, mars, 1939, p. 83.

Littérature:

CHARTIER (Mgr E.): "Monseigneur Paul Bruchési" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 100, déc. 1939, p. 347
 SURVEYER (Hon. Juge Ed. Fabre): "Nos premiers Inventeurs" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 99, sept. 1939, p. 231.
 CHARTIER (chan. E.): "Les trois courants littéraires" *Revue Trimestrielle Canadienne*, No. 97, mars 1939, p. 1.

Agronomie:

GRATON (prof. Adhemar): "L'élevage du dindon" *La Revue d'Oka*, Vol. XIV, No. 1, p. 1.

TÉL. CH. 0560

AU PETIT BLANC

Restaurant français

Léo Vallée, Prop.

Spécialités: Tartes, Patates Frites, Poulets Rôtis

Livraison à domicile

960, rue Rachel Est

CR. 2188-89

La Ferme St-Laurent Ltée

Lait — Crème — Beurre

6768 RUE GARNIER

MONTREAL

1846 **LA BANQUE D'ÉPARGNE** 1939
 DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL



Quatre-vingt-treizième

Rapport Annuel

AUX ACTIONNAIRES.

MONTRÉAL, LE 12 FÉVRIER, 1940.

Messieurs,

Vos administrateurs ont le plaisir de vous soumettre le quatre-vingt-treizième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations durant l'année expirée le 31 décembre, 1939.

Les profits nets de l'année ont été de \$395,339.14, auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits de l'année dernière, soit \$146,170.96, ce qui forme un ensemble de \$541,510.10. Outre les distributions trimestrielles d'usage à ses actionnaires, la Banque a versé sur cette somme \$9,900.00 à diverses oeuvres charitables et philanthropiques — indépendamment de la somme de \$10,150.00, intérêt sur le fonds des pauvres distribué comme d'habitude — laissant un solde au crédit des profits non divisés de \$251,610.10.

A la demande de notre clientèle et pour la mieux servir, une nouvelle succursale est en voie de construction, Boulevard Décarie. Elle sera inaugurée le ou vers le 1er mai.

Suivant la coutume, une inspection fréquente et complète des livres et de l'actif de la Banque a été faite durant l'année.

Le rapport des vérificateurs et le bilan sont maintenant devant vous.

Le président,
 R. DANDURAND.

BILAN GÉNÉRAL

AU 31 DÉCEMBRE, 1939.

PASSIF

<i>Au Public:</i>	
Dépôts portant intérêt	\$66,724,565.43
Dépôts ne portant pas intérêt	2,448,449.05
Fonds de charité	180,000.00
Comptes divers	1,166,621.25
	\$70,519,635.73
<i>Aux Actionnaires:</i>	
Capital (souscrit \$2,000,000.00), versé	\$ 2,000,000.00
Fonds de Réserve	3,000,000.00
Solde des Profits, reporté	251,610.10
	5,251,610.10
	\$75,771,245.83

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques	\$ 9,863,458.61
Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux	39,008,117.04
Obligations de municipalités canadiennes	16,661,331.45
Obligations de municipalités scolaires canadiennes	207,909.70
Obligations de corporations canadiennes d'utilités publiques	5,102,143.75
Valeurs diverses	200,000.00
Prêts à demande et à courte échéance, garantis par des valeurs en nantissement	3,507,298.66
Fonds des Pauvres, placé sur obligations du Gouvernement Fédéral et de municipalités canadiennes, approuvées par le Gouvernement Fédéral	180,000.00
	\$74,730,259.21
Immeubles de la Banque (bureau principal et succursales)	\$ 1,000,000.00
Autres titres	40,986.62
	1,040,986.62
	\$75,771,245.83

Pour le conseil d'administration,

Le président:
 R. DANDURAND

Le directeur-général:
 T. TAGGART SMYTH

Quelques livres

"Aujourd'hui"

Un nouveau "digest" français. Revue mensuelle publiée par les "Editions d'AUJOURD'HUI" 31 ouest, rue St-Jacques, Montréal. Abonnement: \$2.50 par année, \$1.25 pour six mois, \$0.25 le numéro.

Combien de fois n'avons-nous pas regretté que nos trop rares loisirs ne nous permettent pas de nous tenir au courant des événements contemporains, aussi exactement que nous l'eussions désiré? Le travail quotidien dévore la plus grande partie de notre temps; aussi l'information nous devient-elle de plus en plus difficile.

"AUJOURD'HUI" vient combler une lacune. En recueillant chaque mois les meilleurs articles de la presse française il rendra un service appréciable. Il sera à la fois une économie de temps, en choisissant dans les amas des publications ce qui mérite notre attention, et d'argent, en évitant l'achat coûteux de nombreux journaux et revues.

"AUJOURD'HUI", le nouveau "digest" français, fournira chaque mois une lecture à la fois instructive et agréable sur les sujets les plus variés: politique internationale, histoire, littérature, arts, sciences vulgarisées, etc.

Patrice ou de l'éducation des parents

par Jean Dufourt. Un volume in-16. Prix: 18 fr.— En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

L'art d'être père est singulièrement compliqué depuis vingt ans. Il présente aujourd'hui une foule de difficultés que les parents ne sauraient résoudre avec le seul secours des méthodes traditionnelles.

C'est un art étranger qu'ils doivent apprendre sans maître et ils ne le pratiqueront avec bonheur que si, après s'être livrés à un examen attentif de leur temps, des conditions actuelles de leur vie, des besoins et des tendances de la jeunesse, ils acceptent de réviser loyalement leurs idées et leurs habitudes.

L'auteur suppose qu'un de ses amis, Martin, lui a démontré qu'il ferait oeuvre pie s'il renfermait dans une sorte de manuel, à l'usage des parents, maints conseils pratiques pour regagner la confiance de leurs enfants, ressaisir leur autorité et rétablir à leur foyer l'ordre et l'harmonie. La solution de ce problème, Patrice Gollier semble l'avoir trouvée et, chez lui, l'auteur fit la "découverte passionnante d'un ordre familial nouveau, dans une atmosphère nouvelle d'amitié, de franchise et de simplicité, peut-être un peu rudes et viriles mais qui semblaient répondre aux exigences du temps".

Voilà sur quel thème l'auteur si populaire de *Caliste ou l'introduction à la vie lyonnaise* a construit son nouveau livre, plein de charme, d'esprit et de naturel où il démontre de fort plaisante manière que c'est en cherchant à faire de la famille moins une école de civilité que de vérité et de vie, que les parents lui assureront l'harmonie et la stabilité.

Ainsi pourront-ils se dire "bien élevés".

La dangereuse bonté

Un volume in-16. Prix: 18 fr.— En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris-6e, et dans toutes les bonnes librairies.

Colette Henri-Ardel tient de son maître le sens cornélien qui trouve la vérité humaine dans la noblesse même des sentiments. Comme Henri Ardel, elle possède le don de la vie, de l'émotion, la psychologie aiguë. D'un style rapide elle peint des héros simples et vrais. Elle les a connus: le lecteur les voit...

L'intrigue est attachante: le livre commencé se lit jusqu'au bout sans délais; le drame psychologique est placé avec art dans un paysage à ce point fait pour lui qu'on ne peut les séparer... *La Dangereuse bonté* n'est pas qu'un roman d'amour. C'est la Corse vue par une artiste à travers l'état d'âme de ses héros.

Enfin si l'amour a une large place dans cette oeuvre passionnée, et qui demeure irréprochable, c'est un amour d'une qualité morale si élevée qu'il fait honneur à la mentalité de l'écrivain.

À côté des deux héros, des personnages de second plan nous attachent: mari imprudent, jeunesse bien moderne, avertie mais d'âme propre et compréhensive; types de Corses d'un relief inoubliable. N'omettons pas cette adorable Antoinetta qui, à dix ans, rêve de vendettas...

Souhaitons une belle carrière à Mme Colette Henri-Ardel; pour elle d'abord qui se révèle un écrivain de marque; en souvenir aussi de la célèbre disparue à qui, dans un tendre sentiment, elle a dédié ce volume.

Alimentation rationnelle,

par Michelle S. Gosselin, 1 vol. 200 pages, aux Editions de l'A.C.F. 1206 est, rue Craig, Montréal, 19.

Sous ce titre, Michelle-S. Gosselin, infirmière hygiéniste vient de publier un intéressant ouvrage sur l'alimentation. Le volume se présente avec une lettre de Monseigneur Georges Gauthier et une préface par le docteur L.-Henri Gariépy de l'Hôpital Notre-Dame. L'auteur, qui est diplômée de l'École d'Hygiène sociale et Licenciée ès-Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal, est également "post-graduate" en nutrition de l'Université Columbia. C'est dire qu'elle possède la formation générale et la formation technique requises pour aborder un problème aussi important que l'alimentation aux divers points de vue, social économique humain. Il arrive parfois que des ouvrages techniques dénotent l'insuffisance de culture générale et que des ouvrages de vulgarisation attestent l'insuffisance de culture technique. La formation technique de Mlle Gosselin a été acquise dans la meilleure ambiance possible. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter la bibliographie sommaire à la fin du volume. Le livre se lit avec agrément et s'applique adéquatement à notre milieu canadien-français. Ceux qui achèteront cet ouvrage ne pourront s'empêcher de le recommander à leurs amis.

H.B.

La Famille

Revue mensuelle, rédaction 2010 ouest, Dorchester, Montréal, \$0.10 le numéro.

Nous attestons réception de *La Famille*, revue publiée par les Pères Franciscains de la rue Dorchester ouest.

Comme son nom l'indique, cette revue se consacre à la défense de la famille chrétienne contre tous ses ennemis. Elle est abondamment illustrée, ce qui se rencontre en plusieurs de nos revues, mais comme toute revue dirigée par les Pères franciscains, les illustrations sont du meilleur goût. La matière à lire est appropriée au but très noble que poursuit la revue. Celle-ci mérite de se répandre et s'ajoute aux autres publications franciscaines que les membres du tiers-ordre doivent être fiers de propager.

Nous la signalons à nos lecteurs pour toutes les qualités que nous venons de mentionner et les autres qualités que seule une lecture attentive et régulière permet de déceler.

H.B.

Racisme et catholicisme

par Pierre Charles S.J. Joseph Foliet, Pierre Loison S.J. et Dr Ernest Van Campenhout, in-12 168 pages. Editions Casterman, Tournai-Paris.

S'il est une conquête du Christianisme dont l'humanité doit être fière, c'est la doctrine de l'égalité de tous les peuples en face des réalités spirituelles. "Il n'y a plus de païen ou de juif, de Barbare ou de Scythe, d'esclave ou d'homme libre, le Christ est tout en tous" (S. Paul, *Coloss.*, III,vv). La conception chrétienne du monde est franchement *universaliste*.

À cet idéal séculaire s'oppose le "Racisme"; tel que l'expose un A. Rosenberg, il est la négation même de l'universalisme catholique, de tout universalisme humain. Aux deux valeurs essentielles qui font le Christianisme, l'humanité et la charité, il substitue brutalement l'exaltation des deux forces de l'orgueil et de la dureté. L'esprit du racisme, disait S.S. Pie XI, dans son discours du 21 juillet 1938, est "particulièrement détestable...; précisément parce qu'il n'est pas chrétien, parce qu'il n'est pas religieux, il finit par n'être même pas humain".

Dans ce volume, on veut étudier objectivement, sincèrement, le "Racisme", de façon à parvenir aux principes mêmes du système. On pense en donner une vue d'ensemble suffisante en quatre articles successifs: les deux premiers *exposent* ce qu'est le racisme; sa préparation chez certains théoriciens du XIXe siècle; sa synthèse matérialiste dans le IIIe Reich; les deux derniers *apprécient* et *critiquent* le racisme, d'abord du point de vue scientifique, ensuite du point de vue philosophique et théologique. Les interventions du Saint-Siège en 1938, relatives au racisme, font connaître enfin le jugement même de l'Eglise.

En cette tragique année 1939, cet ouvrage s'impose aux catholiques qui veulent mieux comprendre leur temps.

Le bouquet d'orties

roman par Olivier Séchan. Un vol. in-16o broché. Impression sur vélin supérieur. Prix: 18 frs. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris, XIVE.

Dans son premier roman: "Les Eaux Mortes", M. Olivier Séchan évoquait l'atmosphère brûlante et trouble des étangs du Bas-Languedoc. Avec "LE BOUQUET D'ORTIES", il nous mène dans un village cévenol bâti au bord d'un torrent presque à sec pendant l'été, dans ce pays encore tout imprégné des souvenirs des luttes religieuses.

C'est dans la famille du pasteur de l'endroit, récemment décédé, que se déroule l'action. Une villageoise, Germaine, et son mari, tenancier d'un sordide bistro, tentent de tirer parti d'une faute commise autrefois par le pasteur, mais se heurtent à la demi-indifférence de la famille. Seul le fils aîné, Gérard, veut sauvegarder la mémoire de son père, et fait éclater le drame dont il risque d'être la dernière victime.

On assiste à la lutte de cet adolescent contre sa famille, contre lui-même, dans une sorte de déchirement intérieur qui est le sort de l'idéaliste au contact de la vie brutale. Et il s'exaspère sur cette question: doit-il renoncer à ses désirs de pureté et d'absolu, et admettre, ou du moins supporter, s'il veut réussir dans la vie, la médiocrité, la faiblesse ou la bassesse de ceux qui l'entourent?

Un beau sujet, dans ce décor ardent et âpre des Cévennes méridionales. Le style rapide, aux dialogues vivants et pleins d'une violence contenue, entraîne ce roman où se mêlent heureusement l'action et la psychologie.

Le grand départ

roman par Yves Gandon. Un vol. in-16o broché. Impression sur vélin supérieur. Prix: 18 frs. Albin Michel, éditeur, 22, rue Huyghens, Paris XIVE.

Yves Gandon avait déjà montré, dans son précédent roman: "LA BELLE INUTILE", sa capacité de créer des personnages émouvants ou pittoresques, tous fortement caractérisés, de les situer avec une minutieuse exactitude dans leurs milieux respectifs, de les réunir et de les brasser enfin dans une intrigue à la fois cohérente et complexe.

Ce don de mettre en scène des êtres vivants — le don majeur du romancier —, nous le retrouvons, pleinement épanoui dans "LE GRAND DÉPART". Le héros central du livre appartient à la génération qui eut vingt ans au lendemain de la Grande Guerre. Cette génération sauvée du massacre récent entendait jouir de la vie de toutes les façons. Rien ne lui semblait impossible. Et de fait, Maxmie Couasquin, personnage central, déclare avec tranquillité: "L'avenir est de tout point ce que nous voulons qu'il soit." On ne s'étonne donc pas qu'il réussisse, non seulement auprès des femmes, mais encore dans toutes ses entreprises d'homme d'affaires, à la faveur de la grande curée qui, partie de 1920, devait être dénouée par la crise de 1929.

nue, mais que le lecteur saura bien trouver où elle se cache.

Si l'on ajoute que l'auteur du "DEMON DU STYLE" (Grand Prix de la Critique 1938) écrit une langue d'une rigueur et d'une aisance exceptionnelles chez les romanciers de son âge, on aura assez fait pressentir tout le prix et l'originalité du "GRAND DÉPART", un roman allègre, amer, ironique, humain.

Belair 2318

Remington Silencieuse
Underwood
Royal

N. MARTINEAU & FILS

Clavigraphes — Machines à additionner
Protecteurs de Chèques — Mimeograph

1019, RUE BLEURY

MONTREAL

ZENITH INC.

Manufacturiers de peinture — Paint Manufacturers

5540, Côte-des-Neiges, MONTREAL

Tél. AT. 1988

Des stipulations...

(SUITE DE LA PAGE 15)

A l'article 147, notre code civil a été encore plus loin qu'en l'art. 59a. Il libère le père et la mère de toute responsabilité qu'ils pourraient encourir au cas où l'opposition qu'ils auraient faite au mariage de leur enfant serait rejetée. A la différence de 59a, il ne fait pas de réserve et un père ou une mère, qui ferait une opposition au mariage de son enfant ne pourrait être condamné à payer les dommages qu'il aurait causé par cette opposition non fondée. Aux termes de l'art. 1113 du Code de procédure, ils ne peuvent même pas être condamnés aux dépens lors du rejet de leur opposition. Les dépens sont pourtant la peine infligée au plaideur qui ne peut pas faire valoir son droit après avoir forcé son adversaire à comparaître devant le tribunal.

En agissant ainsi, le législateur a bien fait. Les cas où les père et mère peuvent faire opposition au mariage de leur enfant sont restreints: ils n'ont ce droit que lorsque leur enfant est mineur (art. 137 C. C.) et lorsque leur enfant est dément et majeur, mais non interdit (art. 141 C. C.). Dans le premier cas, les parents n'interviennent dans l'immense majorité, sinon la totalité des cas, que pour protéger leur enfant contre son inexpérience et son ignorance de la vie. Et la minorité alléguée dans une opposition n'est pas en elle-même une alléguation de nature à faire tort à l'enfant. Dans le second cas, le législateur a été guidé par la présomption bien fondée sur la nature humaine que le père et la mère n'ont aucun intérêt à proclamer officiellement la folie de leur enfant.

Bref, par l'article 147, la loi décharge le père et la mère n'ont aucun intérêt à proclamer officiellement la folie de leur enfant.

Bref, par l'article 147, la loi décharge le père et la mère de toute responsabilité parce qu'elle présume à juste titre que, s'ils se trompent, du moins ils ne peuvent être que de bonne foi en s'opposant au mariage de leur enfant. De plus, par cette disposition du Code, le respect et l'autorité dus aux père et mère (art. 242 C. C.) sont protégés et sauvegardés.

Jacques PERRAULT

D'ici 3 mois vous pouvez parler

ANGLAIS

ou n'importe quelle autre langue
par la méthode

LINGUAPHONE

Pour apprendre rapidement et correctement l'anglais, le français ou toute autre langue, utilisez les disques Linguaphone. Pour l'étude du bon langage et de la diction, cette méthode ne peut être surpassée.

Brochure gratuite sur demande

Librairie BEAUCHEMIN Limitée

(Service Linguaphone)

430, rue Saint-Gabriel,

MONTREAL

Tél.: LANcaster 4236

Tel. MArquette 4834

J. B. CASELLES

PÂTISSERIES FRANÇAISES

Spécialités:
Gâteaux de Noces et de Fantaisies
SERVICE de LIVRAISON
jusqu'à 7 hres p.m.

3422, rue St-Denis Près Sherbrooke



SAVON MAJESTIC

Ltée

A. D. Roy, président
Nettoyeur Main "Majestic"
"House Friend"
Savon en Poudre "Majestic"

1853, rue Moreau MONTREAL

HA. 8775
DORURE — ARGENTURE

J. HENRI ACHIM

987, BLVD ST-LAURENT

Pour la réparation de coutellerie, argenterie
de table, outils de médecins, etc.,
25 années d'expérience
Plaqueur pendant 20 ans pour la maison
Henry Birks

Tél: DUpont 5737-5738 Etablie en 1915

PAUL CORBEIL

AMEUBLEMENT GENERAL
Un seul magasin

434 est, Boulevard CREMAZIE

FRontenac 4244

GASTON HINTON Ltée

Articles pour Hommes

3987, rue Ste-Catherine Est

FRontenac 1127

ALEX. FAUCHER

Manufacturier de fourrures
Fourrures de haute qualité

1272 Est, Ste-Catherine Près Visitation

Tél. FRontenac 0662

Mlle A. LA FLÈCHE

FLEURISTE

Ouvert le dimanche et tous les soirs

1256, Ontario Est Coin Beaudry
MONTREAL

AMherst 7633

P. PARADIS

La plus grande cordonnerie de l'Est
Réparations faites avec soin
Nous allons chercher et livrons chaussures
neuves et retours de manufactures
pour messieurs.

1277, Est, rue Ontario MONTREAL

Tél. Bureau: Talon 6329

The Italian Mosaic & Marble Co.

OF CANADA, LTD.

Nos spécialités:
Tuiles, Marbres, Terrazzo, Mosaïques

7717 Boulevard St-Laurent Montréal

HENRI-E. CÔTÉ

OPTOMETRISTE
FL. 3311

6079, Boulevard Monk Montréal

"ALCOVER"

Les yeux fermés derrière ses grosses lunettes, Alcover semble un antique de marbre sans regard.

"Je vais vous expliquer, fait le comédien. Je regarde en dedans".

Alcover est un humoriste qui s'ignore.
"Mes souvenirs... Mes souvenirs!.. fait-il deux fois.

"Oui, oui, c'est vrai... mes souvenirs. Tenez, un de ceux qui ont marqué au début ma carrière... J'étais à Liège. D'abord, on me fit porter des lettres. Je les portais en prose et en vers: "Sire, c'est une lettre qu'en vos royales mains on m'a dit de remettre". L'important était d'avoir la démarche noble!

"Ah! La démarche noble!
"Donc, j'étais à Liège. Après quelques larbins stylés on commit l'imprudence de me confier trop tôt un rôle qui n'était pas du tout dans ma nature.

"Un mois après j'étais résilié. Oui, résilié pour "Insuffisance". Encore, aujourd'hui, je n'ai pas réussi à être suffisant... dans le sens prétentieux du mot, naturellement.

"La veille de mon départ, le régisseur m'annonça:

—La Comédie-Française vient jouer ici demain. Il y aura Paul Mounet.

"Paul Mounet!... Je l'avais applaudi si souvent. Cet homme me plaisait. Ah si, par lui, je pouvais entrer au Conservatoire de Paris...

"Le régisseur me proposa:

—Je le connais. Veux-tu que je lui demande de t'entendre? C'est un brave cœur.

"Le lendemain, après la représentation, le régisseur me présentait:

—Un petit qui promet.

—Ah! tu promets? fit Paul Mounet en me regardant. Qu'est-ce que tu promets?
—Mais...

"J'étais abasourdi par la question.

"Je proposai de dire la tirade des nez de "Cyrano". Paul fit: "Ça ou autre chose!" Je commençai. Au huitième vers, Paul Mounet ne m'écoutait plus.

"Fort heureusement, le régisseur, qui connaissait bien Paul, lui dit à l'oreille: — Et puis, il porte vingt kilos à bras tendus.

Paul, qui aimait la force, leva la tête:
—C'est vrai petit?

—Oui, Monsieur, je fais même mieux. En tenant un poids de cinquante livres par le petit doigt de la main droite, je peux écrire mon nom à la craie sur un mur.

"Paul crut à une supercherie et ricana: — Parbleu! si tu es gaucher.

—Non non, je porte et j'écris de la main droite.

"J'exécutai ce tour de force... qui en était un aussi d'adresse.

"Paul me frappa à l'épaule et décida:
—Toi, tu as quelque chose dans le ventre. Je t'emmène à Paris.

"Ce fut ainsi que j'entrai au Conservatoire où, après deux ans d'études, je remportai un premier prix dans "Macbeth".

"Ce fut d'ailleurs ce qui me donna du goût pour l'écran."

(France-Film)

Tél: CHerrier 5286 Rés: FRontenac 9365

J.-E. ARCHAMBAULT

PLOMBERIE — CHAUFFAGE

4408, De La Roche MONTREAL

Tél. DUpont 5894

A. ARCHAMBAULT

Entrepreneur Platrier

8471, rue Henri-Julien MONTREAL

Bureau: CLairval 6644

J.-ALBERT TARDIF

Huile à Chauffage, à Lampe, à Moteur
Spécialiste

4996, rue Lafontaine MONTREAL

Tél. CHerrier 4215 1455 DUFRESNE

JOS. MALO ENRG.

Marchand de Glace

Propriétaire: SAM. LAMARRE

Rés: 1451 Dufresne

Examen de la Vue
Consultations: 10 a.m. à 6 p.m.
7 à 9 tous les soirs

ARTHUR CHAGNON

OPTOMETRISTE-OPTICIEN

8136 St-Denis, (près Jarry) Montréal
Tél. DUpont 5176

HÔPITAL STE-THÉRÈSE

Maternité Privée Licenciée

Médecine — Chirurgie

Médecins au choix des malades

Gardes malades enregistrées

PRIX MODERES

4824, Saint-Denis LAncaster 1022
MONTREAL

Tél: Wilbank 0810

LA MAISON LARIVIÈRE

Marchands de Fourrures

SPECIALITE: Réparations de toutes sortes

3487, Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près Rose-de-Lima

En haut de F. W. Woolworth Co. Ltd

FItzroy 1844 Rés: ELwood 0367

LORENZO GAULIN

PLOMBERIE-CHAUFFAGE

Service — Satisfaction

4424 ouest, Saint-Jacques Mont.éal

Tél. CALumet 7900 Soir: CA. 8125

ROYAL FLOWER SHOP

Camille Legaré, Prop.

Livraison n'importe où

Ouvert soir et dimanche

1259, Bernard Ouest Outremont

AMherst 8710

Notre devise: Satisfaction garantie

JOS. MORNEAU

Entrepreneur licencié en

Plomberie, Chauffage et Ferblanterie

Couvertures en Tôle et Gravois

2122-2124, rue Cartier MONTREAL

Ils ont **LECI** de commun...



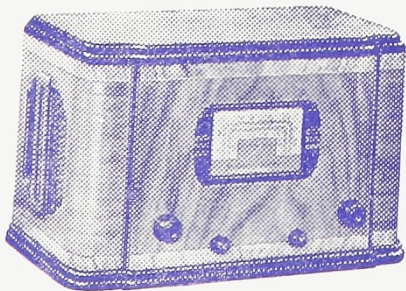
ILS PRÉFÈRENT
ce qu'il y a
de mieux

LA LAGER

Frontenac 'Bleue'

Votre meilleur achat en fait de radio...

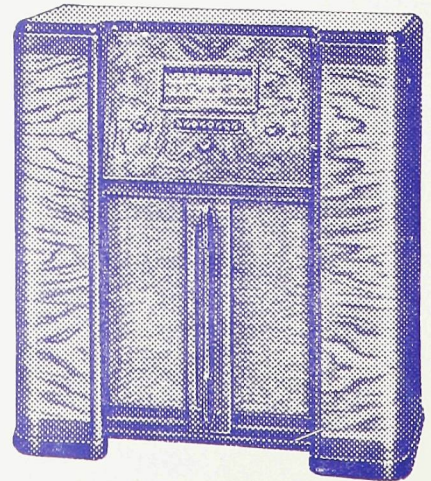
un appareil **Northern Electric**



MODÈLE 642

- BEAUTÉ
- SONORITÉ
- ECONOMIE

Les meubles sont magnifiques dans cette nouvelle série de Radios Northern Electric. Vous avez donc une remarquable combinaison: de beaux meubles, PLUS un rendement parfait, PLUS de nouveaux bas prix! Il existe des modèles pour répondre à tous les besoins, pour convenir à toutes les bourses. Les ondes apportent aujourd'hui une foule de nouvelles sensationnelles—vous les capturez toutes avec un appareil Northern Electric.



MODÈLE 841

WOODHOUSE & CO. LTD.

105 EST, RUE STE-CATHERINE

Remise généreuse sur votre vieux radio

Conditions faciles